



## BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 22 octobre 2021 – 9h30  
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

*Convocation envoyée et affichée le 15 octobre 2021*

### ORDRE DU JOUR

<b>I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE .....</b>	<b>3</b>
1. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2021 .....	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente .....	3
3. Compte-rendu des délégations de dépenses .....	3
4. Marchés Publics .....	4
5. Transferts de compétences .....	6
6. Actualités .....	7
7. Echéances fin du 2ème semestre 2021 et 1 <sup>er</sup> semestre 2022 .....	9
<b>II. TRAVAUX DES COMMISSIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ.....</b>	<b>10</b>
8. Modification des protocoles B : dispositions relatives à la protection des données personnelles et durée .....	10
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>11</b>
9. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux..	11
10. Aides aux extensions pour sites privés .....	11
<b>RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE.....</b>	<b>12</b>
11. Soutiens financiers à la rénovation énergétique .....	12
<b>TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>12</b>
12. Groupement de commandes - maîtrise d'œuvre - Chaufferie bois et réseau technique d'Ouilly le Tesson.....	12
<b>ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE.....</b>	<b>13</b>
13. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) –Tranches de travaux 2021.....	13
14. Application de la Norme NF EN 13201 .....	14



## QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant l'assemblée en aviseront, préalablement, la Présidente, par mail ou courrier postal, parvenu 48 heures au moins avant la réunion.

\*\*\*\*\*

<i>Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021</i>	<i>P 16</i>
<i>Annexe 2 : Compte-rendu des délégations de dépenses</i>	<i>P 41</i>
<i>Annexe 3 : Liste des aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux</i>	<i>P 49</i>
<i>Annexe 4 : Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	<i>P 50</i>
<i>Annexe 5 : Acte constitutif de groupement de commandes - Chaufferie bois et réseau technique d'Ouilly le Tesson</i>	<i>P 51</i>
<i>Annexe 6 : EP/SL - 7<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT</i>	<i>P 57</i>
<i>Annexe 7 : Note détaillée du cabinet SEBAN relative à l'application de la Norme NF EN 13201</i>	<i>P 59</i>

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

→ Annexe 1 p 16.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, depuis le Bureau Syndical du 17 septembre 2021 :

OBJET	
Mobilité Durable	Acquisition d'un cycle électrique - Aides financières - Grainville sur Odon
	Nouvelle adhésion au dispositif de médiation pour les litiges Mobisdec
Finances	Indemnisation des frais de déplacement - Intervenants extérieurs
Energie	Adhésions des communes de Bonnebosq et de Moulins en Bessin au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP - niveau 1)
	Adhésions des communes de Villy Bocage et de Moulins en Bessin au service de Conseil en Energie Partagé pour l'élaboration et le suivi de la stratégie de rénovation (CEP -niveau 2)
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2021 de Vire Normandie
	Etude de faisabilité "Energies Renouvelables" - Aides financières - Merville-Franceville
	Convention de partenariat avec l'ENSI de Caen

### 3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE DEPENSES

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 17 septembre 2021.

→ annexe 2 p 41.

#### 4. MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	Procédure adaptée
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines	
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE - 2022	
Fourniture de mâts d'éclairage public - 2022	
Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse - 2021	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance de l'ascenseur du SDEC ÉNERGIE	

○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Objet	Type de procédure
Fourniture de postes de transformation, transformateurs et armoires de coupure (8 lots)	Marchés subséquents n° 3a
Achat de 25% des besoins en gaz pour 2023 pour l'ensemble des membres du groupement d'achat auprès du fournisseur EDF	Marchés subséquents n° 2
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022 - LOTS 1A et 11A	Appel d'offres
Travaux aérien et souterrains sur les réseaux : Electricité, Eclairage, Génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2022 - LOTS 1A et 2A	
Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités du SDEC ÉNERGIE et sensibilisation de ses agents	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques et climatiques du SDEC ÉNERGIE	

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €)

Objet	Type de procédure	Annexe
Etude pour la réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques - groupement de commande TEN	Procédure adaptée	<i>Rapport joint au projet de délibération sous OXYAD</i>

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- d'attribuer le marché d'étude pour la réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques à ARTELIA pour un montant du DQE de 69 400 € HT pour les 5 syndicats d'énergie ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

o **Reconductions de marchés :**

Titulaire	Objet	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
LEROUX BROCHARD / RENAULT	Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE - 2 lots	12 mois + 3 fois 12 mois	08/01/2020	07/01/2024	2
CIAT	Maintenance & Evolutions informatiques du logiciel CIATT de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE	12 mois + 3 fois 12 mois	06/02/2020	05/02/2024	2
SIS MARCHES	Acquisition, exploitation & maintenance du logiciel SIS Marchés - rédaction et suivi des marchés publics	24 mois + 1 fois 24 mois	31/03/2020	30/03/2024	1
DEPAGNE	Fourniture d'armoires EP - Lot 2 : armoires sur socles de type 2 et 3	12 mois + 3 fois 12 mois	18/02/2019	17/02/2023	2
GERTRUDE	Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux	12 mois + 3 fois 12 mois	05/01/2021	04/01/2025	1

o **Sous-traitance :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Raccordement	Lot 3 - Pays d'Auge Nord - Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	40 000,00 €
Travaux	Lot 12 - Travaux souterrains - CC Normandie - Cabourg- Pays d'Auge				40 000,00 €
	Lot 15 - Travaux souterrains - CC Cœur Côte Fleurie et Pays d'Honfleur-Beuzeville				40 000,00 €
	Lot 16 - Travaux souterrains - CC Blangy - Pont l'Évêque Intercom				40 000,00 €

Travaux	Lot 10 - Travaux souterrains - CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	SORAPEL	LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie	50 000,00 €
	Lot 14 - Travaux souterrains "CC Pays de Falaise"				50 000,00 €
Travaux aériens et souterrains	Lot 12 - Travaux souterrains - CC Pays de Falaise				50 000,00 €
	Lot 14 - Travaux souterrains - CC Vallée de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud				50 000,00 €

## 5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 17 septembre 2021 :

○ **Transfert de la compétence « Eclairage Public »**

Par délibération en date du 26 août 2021, la commune nouvelle de Creully-sur-Seulles a décidé le transfert de sa compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE sur l'ensemble de son territoire.

○ **Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables »**

Collectivité	Date de la délibération
Saint-Denis-de-Méré	24 septembre 2021
Moulins-en-Bessin	27 septembre 2021

**Délibération :** il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune nouvelle de Creully-sur-Seulles sur l'ensemble de son territoire ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Saint-Denis-de-Méré et de Moulins-en-Bessin ;
- de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 6. ACTUALITES

### ○ Retour sur les Journées Portes Ouvertes – 2 jours pour Demain

Les Journées Portes Ouvertes – *2 jours pour Demain* ont rassemblé plus de 250 élus et partenaires qui ont participé aux :

- 4 tables rondes organisées sur les deux jours, ayant vocation à sensibiliser les élus sur les enjeux de notre environnement énergétique en forte mutation ;
- 8 ateliers qui se sont tenus le jeudi et répétés le vendredi, dont la finalité, très opérationnelle, visait à expliquer aux élus le montage d'un projet de réseaux ou de transition énergétique, son financement ...
- 3 trois signatures de conventions avec l'Etat, Caen la mer, Bessin Urbanisme et GRDF matérialisant l'implication du syndicat au côté de partenaires majeurs de la transition énergétique.

Les espaces « mobilités bas carbone », « 2050 » et « éclairage public » ont été largement visités et ont permis aux élus d'apprécier, notamment, les évolutions technologiques en cours.

Pour rappel, certains partenaires (UAMC, EDF, ENEDIS, GRDF ...) disposaient d'un espace réservé.

Le bilan de ces 2 journées est largement positif : d'une part, la participation des élus très satisfaisante et d'autre part, la qualité des tables rondes, des ateliers et des échanges unanimement soulignée.

Les services du syndicat ont enregistré un grand nombre de commandes ou de projets, d'importants souhaits de transferts de compétence ont été exprimés et de nombreux contacts formalisés.

Cette dynamique ressentie doit être accompagnée, c'est pourquoi :

- L'ensemble des supports des tables rondes, des ateliers est d'ores et déjà disponible sur le site internet du syndicat ;
- Les tables rondes ayant été filmées, l'enregistrement sera accessible sur la chaîne YouTube du SDEC ÉNERGIE très prochainement ;
- Un numéro spécial de DIALOGUE « *2 jours pour demain – la suite ...* » est en cours de montage et sera distribué fin octobre / début novembre ;
- Il est envisagé, en 2023, sous un format restant à définir, de nouvelles Journées Portes Ouvertes.

### ○ Commission Consultative pour la Transition Énergétique

La Commission Consultative pour la Transition Énergétique se réunira le 9 novembre prochain à 14h, dans la salle des fêtes d'Evrecy.

Cette 2<sup>nd</sup>e réunion du mandat sera l'occasion d'aborder les sujets suivants :

- Deux sujets d'actualités :
  - La mission d'animation sur les projets ENR participatifs et citoyens, mise en place récemment par la Région Normandie : présentation par Monsieur Etienne DE FORESTA, 7 Vents ;
  - La loi climat et résilience : principales dispositions en lien avec les sujets de la feuille de route.
- La feuille de route de la CCTE : Propositions des groupes de travail pour la mise en œuvre des 6 actions prioritaires.
- Soleil 14 : choix du scénario de poursuite du dispositif.

- **Développement des EnR**

Le 24 septembre 2021, une rencontre entre :

- le SDEC ÉNERGIE, représenté par Madame la Présidente et Messieurs Bruno DELIQUE et Bruno LEMOIGNE,
- la Région Normandie, représentée par Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Vice-président en charge de la transition environnementale et énergétique,
- la Communauté Urbaine de Caen la mer, représentée par Messieurs Joël BRUNEAU, Président, Marc LECERF, Vice-président en charge de l'Environnement, des Energies, de la Collecte et de la Valorisation des déchets, Eric PARIS, Directeur Général Adjoint Espaces publics, Patrimoine et Mobilité Durables, et Madame Vanina ALLAIN, Directrice Développement durable, transition énergétique et prévention des risques,

a été organisée dans les locaux du syndicat pour évaluer les modalités d'un développement coordonné et cohérent des projets EnR sur le territoire de la Normandie.

Chacun des 3 acteurs a présenté son positionnement, à savoir :

➤ **SDEC ÉNERGIE**

- Volonté des collectivités membres de développer les EnR :
  - Existence d'un portefeuille de projets identifiés à l'issu de l'élaboration des PCAET,
  - Sollicitation directe d'associer le syndicat à des projets,
  - Besoin d'ingénierie identifié à l'échelle de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique - CTE - pour la réalisation des projets.
- Nécessité de mutualiser au mieux l'ingénierie,
- Réflexion en cours sur la création d'un outil pour accompagner les territoires.

➤ **Région Normandie**

- Volonté d'accompagner identifié à l'échelle de la Normandie,
- Sollicitation de la SEM West Energie d'intégrer la REGION à son capital.

➤ **Communauté Urbaine Caen la mer**

- Volonté d'œuvrer avec l'ensemble des territoires en priorité du département pour l'atteinte de ses objectifs de production d'EnR,
- Besoin d'ingénierie à l'échelle de son territoire,
- Plutôt favorable à l'investissement dans une structure d'ingénierie technique, juridique et financière pour les études de faisabilité des projets EnR,
- Favoriser l'initiative privée pour la réalisation et l'exploitation des projets.

A partir de ces constats partagés, les 3 acteurs se sont entendus pour que, sous le pilotage du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté Urbaine de Caen la mer, une étude d'opportunité soit menée sur la faisabilité d'une structure de type GIE / GIP pour assurer une mutualisation des moyens en ingénierie technique, juridique et financière.

Un retour sur ces échanges sera proposé en séance.



## 7. ECHEANCES FIN DU 2EME SEMESTRE 2021 ET 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022

Quelques nouveautés, changements de dates ou reports sont à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir :

- Pour permettre la visite du site de méthanisation d'Isigny-sur-Mer organisée par GRDF le 16 novembre 2021 matin, la **commission Concessions Electricité et Gaz** du 16 novembre 14h est décalée ce même jour à 14h30.
- **L'inauguration des projets d'énergies renouvelables sur la commune de Valdallière :**
  - o Chaufferie bois – Réseau technique de production de chaleur sur 7 bâtiments ;
  - o Chaufferie dédiée pour les bureaux du CIVAM (Centre d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, situé sur la commune déléguée de Vassy,
  - o Projet photovoltaïque sur la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy,aura lieu le 10 décembre 2021 (horaire à confirmer).
- **Les vœux aux partenaires** initialement annoncés le 6 janvier 2022 sont décalés au 11 janvier à 12h00.
- Compte-tenu de la programmation des vœux aux partenaires le 11 janvier, **la commission Concessions Electricité et Gaz** de ce même jour 14h est décalée à 15h.

Pour rappel, la **réunion de lancement pour le nouveau marché subséquent de fourniture d'énergies (gaz et électricité)** aura lieu le 28 octobre à 14h, dans la salle des fêtes de Mondeville (route de Rouen).

Par ailleurs, le Syndicat a eu confirmation que le **Comité Syndical du 16 décembre 2021, 14h**, qui sera suivi de la signature de la convention de partenariat entre la Région Normandie et le TEN (Territoire Energie Normandie), en présence de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, pourra avoir lieu dans l'auditorium du Conseil Régional (Abbaye aux Dames de Caen).

Les autres échéances 2021 et du 1<sup>er</sup> semestre 2022 restent sans changement depuis le Bureau Syndical du 17 septembre dernier.

Les plannings mis à jour seront remis en séance.

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présentera les travaux de la commission, réunie le 5 octobre 2021 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

#### ➤ Concession Electricité

#### **8. MODIFICATION DES PROTOCOLES B : DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DUREE**

Par délibération en date du 28 juin 2019 le Bureau Syndical a approuvé les dispositions du guide détaillant le régime de conclusion des conventions autorisant le SDEC ÉNERGIE à implanter des ouvrages du réseau de distribution hors du domaine public de la voirie ainsi que les différents modèles de conventions [convention de (type A) et protocoles B] qui en constituent les annexes.

Dans le cadre de la conclusion de ces conventions, le SDEC ÉNERGIE est appelé à collecter des données personnelles au sens de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Dans ce contexte, il sera proposé de compléter ces conventions par l'article suivant, relatif à la protection des données à caractère personnel :

*« Le SYNDICAT s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, adresse mail, numéro de téléphone, adresse et numéro de la parcelle, carte d'identité, extrait de l'acte d'état-civil, copie du titre de propriété, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.*

*Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant à l'adresse suivante : dpo@sdec-energie.fr.*

*Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis le cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.*

*Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). ».*

En outre, pour ce qui concerne les protocoles B la commission proposera d'améliorer et de préciser la rédaction de l'article relatif à sa durée, comme suit :

*« La présente convention prend effet à dater de la signature par les parties et est conclue pour la durée de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclue le 29 juin 2018 éventuellement prorogée ou renouvelée. »*

**Délibération :** il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter de compléter ces conventions [convention de (type A) et protocoles B] par un article relatif à la protection des données à caractère personnel,
- d'accepter la nouvelle rédaction de l'article relatif à la durée des protocoles B,
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
--------------------------

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 13 octobre 2021 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

### 9. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 3 p 49**.

*Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :*

- d'autoriser les participations du SDEC ÉNERGIE pour les 9 projets proposés, d'un montant de 263 768,65 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant 156 944,52 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### 10. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 4 p 50**.

*Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :*

- d'autoriser les participations et versements du SDEC ÉNERGIE pour les 10 projets proposés, d'un montant total de 100 194,29 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 58 610,50 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les propositions de la commission suite à l'avis de ses membres par retour de mail.

**11. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE**

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur des demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
SOLIHA	MONDEVILLE	- Isolation extérieure des parois - Remplacement des ouvrants	25 476 €	38 %	2 000 €	2 250 €
CDHAT	ISIGNY-SUR-MER	- Remplacement de la chaudière (Chaudière gaz naturel à condensation)	5 080 €	43 %	2 000 €	1 088 €

\* frais de gestion inclus

**Délibération :** il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver les aides proposées pour les communes de Mondeville et d'Isigny-sur-Mer ;
- de dire que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**TRANSITION ENERGETIQUE**

M. Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 6 octobre 2021 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

**12. GROUPEMENT DE COMMANDES - MAITRISE D'ŒUVRE - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE D'OUILLY LE TESSON**

La commune d'Ouilly le Tesson a pour projet de rénover globalement (isolation, menuiseries, production de chaleur, etc.) quatre bâtiments communaux : école, salle polyvalente et deux logements communaux.

Ce projet comprend notamment le remplacement des systèmes de production de chaleur actuels (3 chaudières fioul et un plafond rayonnant électrique) par un réseau technique de production de chaleur bois dont la réalisation et l'exploitation ont été confiées au syndicat par transfert de compétence (accepté par le Bureau Syndical du 9 juillet 2021).

Nous sommes donc en présence de deux maîtres d'ouvrage sur le projet de rénovation globale des bâtiments communaux ; à savoir la collectivité pour la rénovation des bâtiments et le SDEC ÉNERGIE pour le remplacement des systèmes de production de chaleur.

Pour traiter de nombreux points techniques communs (programmation des travaux, pénétration dans les bâtiments, fixations, place nécessaire pour les équipements ou les réseaux, etc.) et optimiser les coûts, la collectivité sollicite le syndicat pour mutualiser la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de remplacement des systèmes de production de chaleur.

Il est donc proposé d'établir un groupement de commandes avec la commune d'Ouilly le Tesson pour lancer un marché de maîtrise d'œuvre mutualisée et de désigner le SDEC ÉNERGIE comme coordonnateur du groupement.

Dans ce contexte, le projet d'acte constitutif joint en **annexe 5 p 51** a pour objet de définir les modalités de suivi et de pilotage du projet porté conjointement par le syndicat et la commune d'Ouilly le Tesson.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le principe d'adhésion au groupement avec la commune d'Ouilly le Tesson pour le choix d'un maître d'œuvre commun ;
- de valider le principe que le SDEC ÉNERGIE soit le coordonnateur du dit groupement ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

<b>ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE</b>
----------------------------------------------------

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 4 octobre 2021 et qui nécessitent une délibération du Bureau.

### 13. ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ Travaux 2021 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

La commission présentera au Bureau Syndical la liste des opérations dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT, **annexe 6 p 57**.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	60	228 237 €
	Renouvellement lampadaires > 30 ans	6	48 808 €
Signalisation lumineuse		1	5 911 €
<b>Total</b>		<b>67</b>	<b>282 956 €</b>

➤ **Travaux 2021 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission proposera au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 107 995 € TTC :

PROGRAMME DE TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Tranche EP extension renouvellement	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	Extension éclairage suite aménagement base de loisirs Quai neuf - Rue du Docteur Touraille	48 895 €
Programme Efficacité Energétique	CARPIQUET	CARPIQUET	Programme efficacité énergétique (travaux en 2 ans)	59 100 €
<b>TOTAL</b>				<b>107 995 €</b>

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la septième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public pour un montant de 107 995 € TTC ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

#### 14. APPLICATION DE LA NORME NF EN 13201

Pour faire suite aux diverses interventions de Monsieur Jean-Luc VERET, maire de Ver-sur-Mer, portant sur une demande d'affranchissement d'une des normes constructives des installations d'éclairage public, le syndicat a sollicité l'expertise juridique du cabinet SEBAN.

Il s'agit, en l'espèce, au travers de trois questions précises, d'évaluer les responsabilités du syndicat sur la non-application de la Norme NF EN 13201 qui fixe des exigences de performances des installations d'éclairage public pour des motifs de sécurité de circulation (routière et des piétons).

La note détaillée du cabinet SEBAN est jointe à la présente convocation (**annexe 7 p 59**).

En synthèse, vous trouverez, ci-après, un extrait des 3 questions posées et des réponses du cabinet SEBAN :

##### 1) **Les prescriptions de la norme NF EN 13201 s'imposent-elles au Syndicat ?**

**Réponse juridique** : en l'état, la norme NF EN 13201 n'a pas été rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire. Néanmoins, une construction qui ne respecterait pas les prescriptions de la norme NF EN 13201 ne serait pas conforme aux règles de l'art.

En sa qualité de professionnel averti, le SDEC ÉNERGIE ne peut pas se soustraire à la norme NF EN 13201 dont le non-respect serait en cas d'accident, susceptible d'engager sa responsabilité.

Par conséquent, la norme NF EN 13201 s'impose au SDEC ÉNERGIE ; son non-respect pourrait faciliter l'engagement de la responsabilité du syndicat.

- 2) **Le maire qui dispose des pouvoir de police sur sa commune adhérente à la compétence Eclairage Public du SDEC ÉNERGIE, peut-il être mis en cause en cas d'accident si le syndicat ne respecte, à la demande dudit maire, lors de la construction de ce réseau, les inter-distances prescrites par la norme?**

**Réponse juridique :** pour rappel, lorsque les collectivités membres lui a transféré leur compétence en matière d'éclairage public, le SDEC ÉNERGIE assume l'ensemble des droits et obligations en lieu et place de ses membres (art L 1321-2 du CGCT).

Il est par ailleurs rappelé, qu'hormis la police administrative, le SDEC ÉNERGIE est la seule autorité compétente en matière d'éclairage public sur le territoire de communes ayant transféré leur compétence.

A ce titre, le syndicat ne saurait recevoir une quelconque directive des communes dans la mise en œuvre de cette compétence.

L'existence d'une demande expresse d'un maire d'une commune membre pourrait éventuellement atténuer la responsabilité du SDEC ÉNERGIE mais ne saurait, compte tenu de sa qualité de sachant, l'exclure complètement.

Ainsi, si le syndicat accepte de ne pas appliquer la norme NF EN 13201, ce dernier devra assumer, du moins principalement, les conséquences éventuelles liées à une telle décision.

- 3) **Comment le SDEC ÉNERGIE doit hiérarchiser les dispositions de la norme NF EN 13201 et les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatives à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ?**

**Réponse juridique :** s'il existe effectivement une hiérarchie théorique entre les deux textes, leur mise en œuvre devrait pouvoir se faire au regard de l'impératif de sécurité qui caractérise l'arrêté du 27 décembre 2018 (Art. 1) et la norme NF EN 13201.

Autrement dit, si la sécurité résultant du respect de la norme NF EN 13201 requiert une solution technique donnée, celle-ci devrait être privilégiée tout en cherchant au mieux à respecter les termes de l'arrêté du 27 décembre 2018.

Dans ce contexte, la commission a décidé de faire parvenir, par courrier, à la commune de Ver-sur-Mer qui souhaite s'affranchir de l'application de cette norme pour les travaux sur sa commune, cette analyse juridique ainsi que la note relative aux obligations de l'exploitant du réseau d'éclairage public, dans le cas où la commune confirmerait, par délibération, son intention de reprendre sa compétence.



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 septembre à 09h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 septembre 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence, jusqu'à 10h, de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, puis sous celle de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président.

### Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur LECERF Marc.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Madame LAMBINET-PELLE Nadine a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe et Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur POULAIN Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres en exercice (suite à la démission de Madame BARILLON Brigitte) et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 18 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

Madame la Présidente informe les membres du Bureau Syndical de la présence de MM. Philippe AUVRAY, Président du Territoire Energie 61, Jean-Claude BRAUD, Président, Lionel LEPOURRY et Alain BRIERE, Vice-présidents et Pascal DEBOISLOREY du syndicat d'énergie de la Manche, au déjeuner qui suivra cette séance. Ces derniers participeront ensuite à la 3<sup>ème</sup> conférence des Présidents du TEN programmée à 14h. Ils seront accueillis en fin de séance.

Avant de débiter cette réunion, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE annonce la démission de Madame Brigitte BARILLON, de son poste de représentante de la Communauté Urbaine au Comité syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après un fort investissement au sein de plusieurs collectivités et pour des raisons personnelles, elle a fait part de son souhait de limiter son engagement public.

Ce retrait entraînant de fait sa démission en tant que membre du Bureau Syndical, il sera proposé, après désignation d'un nouveau représentant par le Conseil Communautaire de Caen la mer, de procéder à l'élection au Comité Syndical d'un nouveau membre au Bureau Syndical pour représenter le secteur de la Communauté Urbaine.

Cette élection partielle pourrait intervenir au Comité Syndical du 16 décembre 2021.

Madame la Présidente rappelle que Madame Brigitte BARILLON était membre des commissions « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » et « concessions électricité et gaz ». Elle était également titulaire de la Commission de Délégation des Services Publics et avait été nommée récemment membre suppléant du Comité Technique.

Le Bureau Syndical de janvier, redevenu complet, sera invité à procéder aux différentes nominations.



Madame Brigitte BARILLON qui avait été conviée au déjeuner de ce jour, s'excuse de ne pouvoir y participer.

Madame la Présidente rappelle qu'elle va devoir laisser la Présidence de cette séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président, vers 10h, de manière à pouvoir se rendre à l'inhumation de Monsieur Yves TAUDON, ancien 1<sup>er</sup> adjoint d'Evrecy, décédé dimanche dernier.

Elle s'excuse pour cet imprévu, remercie les élus présents pour avoir accepté de se rendre disponibles dès 9h et permettre ainsi l'examen d'un maximum de sujets nécessitant délibération avant 10h00 et remercie Monsieur Philippe LAGALLE d'avoir bien voulu accepter de la suppléer ainsi.

Enfin, elle annonce le départ de Monsieur Jean-Yves HEURTIN vers 10h30, convié à l'inauguration de la Foire de Caen en tant que Président de la Chambre d'Agriculture.

L'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée aux membres du Bureau Syndical le 10 septembre.

Madame la Présidente propose d'aborder en priorité les points nécessitant une délibération.

## **I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE (1ère partie)**

- Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021
- Marchés Publics

## **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

- Financement des projets par fonds de concours
- Ouverture du poste de mainteneur au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ere</sup> classe
- Départs et recrutements en cours

### **CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

- Restitution au SDEC ÉNERGIE, déclassement et cession d'une parcelle située à Deauville
- Convention de rattachement d'ouvrages biométhane (La Rivière st sauveur et Ablon)
- Convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la TE

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

### **TRANSITION ENERGETIQUE**

- Convention avec Caen la mer pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de remplacement de chaudières
- renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'ENERGIE

### **MOBILITES BAS CARBONE**

- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge - 6ème tranche 2021

### **TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2021
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

### **ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) - 6èmes Tranches de travaux 2021
- Convention pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans - Le Hom

## **III. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE (2ème partie)**

- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Transferts de compétences
- Actualités
- Echéances 2ème semestre 2021 et 1<sup>er</sup> semestre 2022

Monsieur Philippe LAGALLE présentera les actualités et, notamment, le sujet principal de cette séance relatif aux Journées Portes Ouvertes.

Madame la Présidente rappelle qu'un important travail est fourni avec les services depuis plusieurs semaines et souligne la qualité des tables rondes et des ateliers qui vont se tenir durant ces deux jours.

A la sortie de cette longue période COVID, et au vu des enjeux « Energétiques » que le syndicat aura à accompagner tout au long du mandat, ces Journées Portes ouvertes, rebaptisées « 2 JOURS POUR DEMAIN » sont en quelque sorte le véritable départ du projet du SDEC ÉNERGIE.

Il est important que la dynamique déjà perçue lors de la présentation et la validation du projet stratégique par les représentants du Comité Syndical en décembre dernier, commence à prendre forme auprès des délégués des communes et des partenaires du syndicat.

La ratification des trois conventions prévues en est l'illustration, car chacune d'entre elles aborde les enjeux de demain pour les syndicats d'énergies.

La présence du Préfet, du Président de la Communauté Urbaine de Caen la mer, du Président de Bessin Urbanisme, du Conseil départemental, de plusieurs directeurs Régionaux et des concessionnaires marquent bien leur intérêt à engager sur ces questions énergétiques des partenariats forts avec le syndicat.

Madame la Présidente précise qu'elle participera à ces deux journées d'échanges et souhaite, qu'en tant qu'élus représentant leurs territoires au sein de ce Bureau Syndical, les membres du Bureau Syndical se rendent au maximum disponibles pour accueillir et participer à ces journées notamment à l'occasion des 3 signatures de conventions et les remercie de leur engagement, malgré des agendas déjà bien remplis.

## I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE (1<sup>ère</sup> partie)

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2021

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2021 est approuvé.*

### MARCHES PUBLICS

#### o Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités du SDEC ENERGIE et sensibilisation de ses agents	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques et climatiques du SDEC ENERGIE	
Etude pour la réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques	Procédure adaptée
Renouvellement du marché d'infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : Electricité, Eclairage, Génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2022 - LOTS 1A et 11A	Accord-cadre de travaux Appels d'offres ouvert CAO du 19 Octobre
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022 - LOTS 1A et 2A	
Fourniture de poste de transformation, transformateurs et armoires de coupure (8 lots)	Marchés subséquents n° 3a - CAO du 28 sept.

*Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours.*

○ **Résultats de consultations, nécessitant délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats des consultations suivantes :

Procédure	Objet	Attributaire
Procédure adaptée	Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)	SOGELINK
Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable (droits d'exclusivité)	Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	SIRAP

Après ces exposés et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Pour le marché de traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU) :**
  - DECIDE d'attribuer le marché à SOGELINK pour un montant DQE de 20 625,00 € HT ;
  - CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.
  
- **Pour le marché de maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP :**
  - DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SIRAP ;
  - CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Arrivée de Madame Catherine FLEURY.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas délibération (< 25 000 € HT)**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte du résultat de la consultation suivante :

Type de procédure	Objet	Attributaire
Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable	Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Courtonne-La-Meurdrac	IDEX ENERGIES

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur le Directeur Général des Services présente les reconductions de marchés mis en œuvre depuis le Bureau Syndical du 9 juillet ou à venir :

Objet		Titulaire (s)	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression (2 lots)		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	12 mois 3 X 12 mois	02/12/2020	01/12/2024	2
Achat d'énergie en groupement de commande	Accord-cadre « Gaz »	EDF / ENGIE / ENI / GAZ DE BORDEAUX	24 mois 1 x 24 mois	01/01/2020	31/12/2023	1
	Accord-cadre « Electricité » (5 lots)	EDF / TOTAL DIRECT ENERGIE / ENGIE / XELAN / ENERCOOP	24 mois 1 x 24 mois	01/01/2020	31/12/2023	1
Travaux et maintenance EP / SL (5 lots)		GAGNERAUD CONSTRUCTION / TEIM / CITELUM	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
Gestion des recours contre les tiers		PROTECTAS	12 mois 1 x 12 mois	01/01/2021	31/12/2022	1

➤ **Accord-cadre transformateurs :**

Lot	Titulaire(s)	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
LOT 1 PSSA-PSSB	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 2 H59 TPC	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 3 H59 NON TPC	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 4 H61	TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 5 PRCS	EPSYS / TRANSFIX / REMATELEC / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 6 Armoires de coupure	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 7 PUC	EPSYS	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2
LOT 8 PAC	EPSYS / TRANSFIX / ORMAZABAL	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2020	31/12/2023	2

*Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces reconductions de marchés.*

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux et d'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux et maintenance EP / SL	2 - Bocage / Orne et Odon	GAGNERAUD CONSTRUCTION	COLAS	Passage de fourreaux en tranchée pour éclairage public à Carpiquet	14 414.45 €
Construction d'une chaufferie à Courtonne-la-Meurdrac	1 - VRD, gros œuvre, clos couvert	VAUBAN GC	MULTI RESEAUX	VRD	20 014.00 €
	2 - Chauffage	IDEX ENERGIES	FCE ELEC	Travaux d'électricité dans la chaufferie	16 963.75 €

*Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.*

## TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande enregistrée depuis le Bureau Syndical du 9 juillet 2021 et portant sur la compétence « Eclairage public » de la commune de Mézidon Vallée d'Auge.

Par délibération en date du 29 juin 2021, la commune de Mézidon Vallée d'Auge, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 24 janvier 2018 (délibération n°2018-02/BS/DB-08 du Bureau Syndical du 23 février 2018), par l'option 100 % lumière.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *PREND ACTE de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune Mézidon Vallée d'Auge dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *DECIDE de la mise en œuvre de cette adhésion, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 10 septembre 2021 et qui nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

#### ➤ Finances

##### FINANCEMENT DES PROJETS PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre les 85 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 24 juin 2021, pour un montant total de 3 192 740,76 €.

*Le Bureau Syndical valide cette liste de nouveaux projets qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 30 septembre prochain.*

#### ➤ Ressources Humaines

##### OUVERTURE DU POSTE DE MAINTENEUR AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE

En séance du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a délibéré sur la création de deux postes d'agents de maintenance en éclairage public et signalisation lumineuse aux grades d'adjoint technique ou agent de maîtrise selon le profil des candidats.

A l'issue de la procédure de recrutement, il s'avère que l'un des candidats retenus est titulaire du grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise. A ce stade, il est donc nécessaire d'ouvrir le poste au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, avant d'envisager une nomination par voie de promotion interne ultérieurement.

Dans ces conditions, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE l'ouverture du poste d'agent de maintenance en éclairage public de catégorie C à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et d'adapter en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## DEPARTS ET RECRUTEMENTS EN COURS

---

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président confirme que les deux postes d'agents de maintenance en éclairage public et signalisation lumineuse sont désormais pourvus. Les agents prendront leurs fonctions à l'issue des Journées Portes Ouvertes, à savoir le 4 octobre 2021 :

- Un agent de maîtrise contractuel, Nicolas TRANQUILLE, qui a précédemment travaillé au sein d'une entreprise ;
- Un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, Pascal BALLOCHE, agent de Caen la mer.

Concernant le Département Transition Énergétique, la procédure de recrutement est toujours en cours sur le poste de conseiller en énergie partagé précédemment occupé par Paul ARRICHIELLO (départ en mars 2021).

Par ailleurs, Pierre USUREAU vient de présenter sa démission du poste de conseiller en énergie partagé qu'il occupe depuis 2017, pour rejoindre sa région natale. Ce départ sera effectif à compter du 31 mars 2022.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.*

## CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

---

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 7 septembre 2021 et qui nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

### ➤ Concession Electricité

## RESTITUTION AU SDEC ÉNERGIE, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE A DEAUVILLE

---

Enedis, venant aux droits et obligations d'EDF, assure la gestion et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la commune de DEAUVILLE en vertu d'une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 29 juin 2018.

A ce titre, Enedis gère et exploite l'ensemble des biens concédés, y compris les terrains supportant les postes de transformation HTA/BT et notamment le terrain cadastré AI 205 sis 22 Rue Victor Hugo à DEAUVILLE, dont le propriétaire, au vu des informations données par le service du cadastre est Enedis.

Ce terrain ayant la qualité de bien de retour de la concession, conformément au cahier des charges de la concession, il doit cependant être considéré comme propriété de l'autorité concédante.

Enedis ayant informé le Syndicat du fait que le terrain n'a plus d'utilité pour le service de la distribution public d'électricité, il propose de lui restituer à titre gratuit et pour ce faire de conclure une convention de restitution qui actera du statut de parcelle cadastrée AI 205 et de sa désaffectation (annexe 6 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation des élus).

Suite à cette désaffectation, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de prononcer le déclassement de la parcelle AI n°205 sise 22 Rue Victor HUGO à Deauville du domaine public du syndicat de l'intégrer à son domaine privé dès lors, elle n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé.

Ce déclassement permettra la cession de cette parcelle à la société SEDELKA SAS qui en a sollicité l'acquisition.

Par avis domanial en date du 3 septembre 2021, la Direction départementale des finances publiques du Calvados a évalué la valeur vénale de ce bien à 1 300 euros avec une marge de négociations de 10%.

Les parties ayant acté un prix de cession de 1 600 euros (ce prix représentant le coût de réitération de la convention de restitution et le prix de cession de la parcelle), il est proposé de céder cette parcelle à la société SEDELKA SAS à ce prix.

Monsieur Christophe MORIN ne participe pas au vote relatif à la cession de la parcelle.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le contenu de la convention de restitution aux termes de laquelle ENEDIS remet au SDEC ENERGIE la parcelle cadastrée AI 205 d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> située 22 Rue Victor HUGO à DEAUVILLE suite à sa désaffectation ;
- CHARGE Madame la Présidente de signer ladite convention et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- DECIDE du déclassement de la parcelle AI n°205 sise 22 Rue Victor HUGO sur la commune de DEAUVILLE à compter de la conclusion de la convention de restitution ;
- CHARGE Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de cette décision ;
- DECIDE de vendre la parcelle AI n°205 sise 22 Rue Victor HUGO sur la commune de DEAUVILLE d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> au prix de 1 600 € hors frais et taxes à la société SEDELKA SAS sise 70 avenue de l'Hippodrome 14 000 Caen ;
- DESIGNER Maître CHUITON, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique et les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur, les recettes sont prévues au budget primitif 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### ➤ Concessions Gaz

#### **CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES BIOMETHANE (LA RIVIERE ST SAUVEUR ET ABLON)**

Le projet de convention proposé a pour objet de définir les modalités de rattachement au service public de distribution de gaz naturel, dont le SDEC ÉNERGIE est autorité organisatrice de l'énergie sur le territoire de la commune d'ABLON, des canalisations construites par GRDF sur cette commune pour permettre le raccordement à ce réseau d'installations de production de biogaz implantées en dehors de la zone de desserte GRDF conformément à l'article L.453-10 du code de l'énergie.

En tant qu'autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession accordée à son concessionnaire GRDF sans pour autant que ce périmètre géographique soit étendu.

Les ouvrages à rattacher à la convention de concession du SDEC ÉNERGIE sont des canalisations, de moyenne pression de type B en polyéthylène d'un diamètre de 125 mm, d'une longueur de 1022 mètres situées sur la commune d'ABLON.

Il revient au concessionnaire selon les termes de cette convention, conclue pour la durée restant à courir du traité de concession, de concevoir, construire et exploiter ces ouvrages.

Considérant que, dans le cadre du plan stratégique 2021/2026, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à contribuer au développement de la méthanisation sur les territoires d'une part, en facilitant l'accès au réseau de gaz, la valorisation du biogaz et d'autre part, en créant une dynamique locale permettant de faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans les réseaux concédés, la conclusion de cette convention participe à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical en annexe 7 de la note de synthèse explicative jointe à leur convocation et mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 13 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 30 septembre prochain.*



## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ VECTEUR DE LA TE

Le projet de convention de partenariat proposé pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF a pour objectif de :

1. Favoriser le développement du biométhane et l'injection de gaz vert dans le réseau gaz ;
2. Mettre en valeur les usages du gaz notamment dans la mobilité durable, dans un contexte de verdissement du réseau gaz ;
3. Œuvrer pour un réseau gaz accessible, de qualité et sécurisé.

En conséquence, les parties ont établi, dans le cadre de cette convention, un programme de travail commun pour trois années, afin de contribuer à atteindre ces objectifs.

Cette convention s'organise autour de deux axes :

- Le premier axe est la transition des moyens de production, en lien avec le développement du biométhane et le verdissement du réseau gaz.
- Le second axe est la transition solidaire des usages, autour des thématiques de mobilité durable.

Ce projet de convention, a été transmis aux membres du Bureau Syndical en annexe 8 de la note de synthèse explicative jointe à leur convocation et mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 13 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 30 septembre prochain.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 9 septembre 2021 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

La tenue de cette commission a été délocalisée en mairie de Valdallière, permettant ainsi d'échanger avec les élus de la commune et de visiter l'après-midi la chaufferie bois réalisée par le syndicat sur la commune de Vassy.

## AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation).

Pour les 18 projets étudiés, d'un montant de 234 318,29 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 146 386,50 € HT.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes. A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Falaise, ne participe pas au vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 18 projets proposés, d'un montant de 234 318,29 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 146 386,50 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 10 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation).

Pour les 22 projets, d'un montant total de 176 266,36 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 114 001,51 € HT.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour 22 projets proposés, d'un montant total de 176 266,36 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 114 001,51 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-président en charge de la Transition Energétique, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, est invité à présenter les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2021 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

### CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ETUDES DE SUBSTITUTION DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DE CHALEUR DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer se sont engagés dans le programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA avec pour objectif de massifier la rénovation énergétique du patrimoine public sur l'ensemble du Calvados. Une convention entre le SDEC ÉNERGIE, Caen la mer et la FNCCR a ainsi été signée le 24 mars 2021.

Parmi les objectifs du programme ACTEE portés par le SDEC ÉNERGIE et de la Communauté Urbaine, figure la mise en place d'un marché mutualisé d'études de substitution de chaudières qui doit permettre d'accompagner le choix des collectivités désireuses de s'équiper de système de production de chaleur performant et/ou utilisant des sources d'énergies renouvelables.

Compte tenu de la convergence des besoins, il a été convenu de mettre en place un groupement de commandes pour réaliser ce marché et de désigner le SDEC ENERGIE comme coordonnateur.

Cette convention de groupement définit les modalités de mise en œuvre et notamment : la nature des besoins, les missions des membres du groupement, la durée du groupement ou encore l'institution d'un comité de pilotage (annexe 10 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation).

Madame la Présidente soumet ce projet de convention à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *VALIDE la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté Urbaine de Caen la mer et coordonné par le syndicat, pour la réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics pour accompagner le choix des collectivités désireuses de s'équiper d'un système performant et/ou utilisant des sources d'énergies renouvelables ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## RENOUVELLEMENT DE L'EXPOSITION 2050 DE LA MAISON DE L'ENERGIE

Le syndicat travaille actuellement au renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'énergie, mise en place depuis 2015.

Un projet de nouvel espace a été présenté à la commission « Transition énergétique » le 10 mars 2021, basé sur un concept d'animation renouvelée (principe de l'escape Game).

Les investissements nécessaires à sa réalisation sont évalués à 200 000 €. Le plan de financement prévisionnel de l'opération, hors fonctionnement, est le suivant :

	DÉPENSES	CONTRIBUTION			
		SDEC ENERGIE	ADEME	RÉGION	CONSEIL DÉPARTEMENTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>	200 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
		<b>40%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>

Le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région, notamment, doit comprendre une délibération du Bureau Syndical qui autorise la Présidente à solliciter des subventions pour le projet.

Madame la Présidente propose donc au Bureau Syndical de l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *AUTORISE, sur la base du plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-avant, la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**Comme annoncé en début de réunion, Madame la Présidente cède la Présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er Vice-président, et quitte l'assemblée.**

## MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE - 6EME TRANCHE 2021

Dans le cadre d'une mesure particulière du plan de relance initié par l'état, qui vise la résilience des réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale, le SDEC ENERGIE a déposé un dossier de financement pour l'implantation des 8 nouvelles bornes rapides suivantes :

Communes	Adresses
Sainte-Honorine-du-Fay	Parking du tour de ville
Saint-Pierre-en-Auge	Place de la mairie, Sainte Marguerite de Viette
Annebault	Rond-point route de Rouen
Balleroy-sur-Drome	Parking route de St Lô, Vaubadon
Souleuvre-en-Bocage	La Ferronnière, Le Bény Bocage
Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	Carrefour St Jean
Saint-Denis-de-Méré	Parking Mairie
Tilly-sur-Seulles	Place de la Mairie

Le 10 août dernier, les services de l'Etat ont émis un avis favorable pour la réalisation du projet d'implantation de ces 8 bornes pour un coût de 360 000€ HT, dont le plan de financement est le suivant :

- 20% par le SDEC ENERGIE, soit 72 000 €,
- 46% par les Primes Advenir, soit 165 600 €,
- 34% par le FACÉ, soit 122 400 €.

Une 6<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 est donc proposée au Bureau Syndical pour l'implantation de ces 8 nouvelles infrastructures.

Ce programme d'implantation de bornes rapides en zone rurale est initié par le SDEC ENERGIE et vient compléter le Schéma directeur de déploiement des bornes rapides acté par délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018.

Les collectivités qui vont accueillir les infrastructures ne sont pas à l'origine de la demande, elles ne seront donc pas sollicitées pour financer leur maintenance, exploitation et supervision. Les dépenses seront prises en charge par le SDEC ENERGIE.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet ces propositions à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la 6<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 détaillée pour l'implantation des 8 bornes de recharge rapide (100 kVA) pour véhicules électriques rechargeables sur les communes suivantes, pour un montant de 360 000 € HT :*
- *DIT que le financement de cet investissement, sa maintenance et exploitation relèvent exclusivement du SDEC ENERGIE ;*
- *DIT que le Schéma Directeur de déploiement des bornes de recharges rapides validé par le Bureau Syndical du 30 novembre 2018 est mis à jour en y intégrant les 8 bornes rapides ci-dessus ;*
- *DIT que les dépenses à venir sont à imputer à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 3 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ➤ Programmes de travaux – Tranches 2021

#### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2021

La septième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 48 projets, pour un montant de 816 014 € HT, dont 155 710 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 660 304 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 12 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (48 projets, pour un montant de 816 014 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### **PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 6EME TRANCHE 2021**

---

La sixième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 21 projets, pour un montant de 876 005 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (21 projets, pour un montant de 876 005 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### **PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2021**

---

La cinquième tranche de travaux 2021, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 12 projets, pour un montant de 111 008 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (12 projets, pour un montant de 111 008 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### **➤ Programmes de travaux – Tranche 2022**

#### **PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2022**

---

La première tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 62 projets, pour un montant de 10 274 519 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (62 projets, pour un montant de 10 274 519 € TTC) ;*
- *DIT que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal comme suit :*
  - *Pour les travaux Electricité – 2315*
  - *Pour les travaux Eclairage Public dans la cadre d'opérations sous mandat – 4581*
  - *Pour les travaux Eclairage Public – 2317*
  - *Pour les travaux de Génie Civil – 2315*
  - *Pour les travaux Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat - 4581*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### ➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
FIERVILLE LES PARCS*	C	CHEMINS DE LA PERELLE ET DE LA PERELLE BAS	EP	131 581,40 €	2 205,72 €	2%
LISIEUX	A	BOULEVARD CARNOT	EP	40 015,75 €	12 611,11 €	32%
MONDEVILLE	A	RUE BRIERE T2	EP	142 800,00 €	32 400,00 €	23%

\* Fourreau éclairage public

Les projets de conventions ont été adressés en annexe 16 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation des élus.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président soumet ces projets de conventionnement au Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Fierville-les-Parcs, Lisieux et Mondeville, décrites ;*
- *ADOpte les conventions correspondantes ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 4581 – Travaux sous mandat Eclairage 2021 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les trois conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ESQUAY SUR SEULLES	Lotissement chemin de la France	SCI LE VAUSSIEUX (17 LOTS)	Pose de 201,50 ml de réseau électrique Basse Tension souterrains et de coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, y compris raccordement électrique prévu pour future armoire de commande éclairage public.	26 446,85 €
THUE-ET-MUE (BROUAY)	Lotissement Le Clos Rozière	SARL VESQUAL (33 lots)	Pose de 589,70 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains et de coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, y compris branchement d'une armoire de commande éclairage public.	63 304,11 €
VAL D'ARRY (MISSY)	Lotissement des Bonnières	SAS VIABILIS (14 lots)	Pose de 250 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains avec pose de 14 coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots, et d'un sectionnement de branchement destiné à une future armoire de commande éclairage public.	26 608,84 €
<b>TOTAL</b>				<b>116 359,80 €</b>

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ADOpte les trois conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 116 359,80 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 3 septembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 6EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ **Travaux 2021 < 40 k€ HT**

Monsieur Jean LEPAULMIER présente au Bureau Syndical la sixième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT (transmise en annexe 17 de la note du Bureau Syndical).

Programme travaux	Nombre de projets	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	64	277 386 €
EP : Efficacité énergétique	2	56 384 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	5	93 111 €
Signalisation lumineuse	9	43 291 €
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>470 172 €</b>

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Travaux 2021 > 40 k€ HT**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 305 351 € TTC (transmise en annexe 18 de la note du Bureau Syndical) :

PROGRAMME DE TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	LION SUR MER	LION SUR MER	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	60 000 €
	HOULGATE	HOULGATE		119 351 €
	ISIGNY-SUR-MER (Isigny-sur-Mer)	ISIGNY SUR MER		126 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public proposée (6 projets pour un montant de 1 188 981 €) ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2317 -Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### CONVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS – LE HOM

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande suivante :

	Dans la liste des 132 communes*	Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
		Nbre de luminaires	Montant HT	
LE HOM	oui	129	79 169 €	4 ans

\* délibération du Comité syndical du 17 décembre 2020, actant pour 132 communes du maintien des forfaits basés sur le type de lampe, pour la durée de la convention ou des travaux nécessaire au remplacement des foyers supérieurs à 30 ans.



Cette collectivité étant adhérente à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Monsieur Jean LEPAULMIER propose aux membres du Bureau Syndical de valider ce diagnostic afin d'établir la convention permettant la réalisation du programme de travaux proposé et dont le financement est adossé aux aides et contributions actées par délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021.

La convention correspondante a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion (annexe 19 de la note de synthèse explicative jointe à la convocation).

A noter que Monsieur Philippe LAGALLE, maire du Hom, ne participe pas au vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposées pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune du Hom ;
- **APPROUVE** la signature de la convention correspondante jointe en annexe ;
- **CHARGE Madame** la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président rend compte des décisions prises par la Présidente, depuis le Bureau Syndical du 9 juillet dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET	
<b>TRANSITION ENERGETIQUE</b>	Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain
	Mise à disposition et abonnement à un logiciel de suivi énergétique et patrimonial
	Convention de partenariat avec Bessin Urbanisme
	Audit énergétique - Aides financières - Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
	Adhésion des communes de Moyaux et de Blangy-le-Château et Villy Bocage au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)
	Charte partenariale pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités avec la Préfecture du Calvados et la Communauté Urbaine de Caen la mer
	Avenant à la convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2021
	Compétence Contribution à la transition énergétique Validation du plan d'actions 2021 et du plan de financement pour Noues de Siennes
<b>MOBILITE</b>	Aides financières
	Achat d'un véhicule électrique - Valdallière Achat d'un véhicule électrique - Saint-Arnoult
<b>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>	Politique de protection des données personnelles de Mapéo Calvados
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Référent signalement - Convention avec le Centre de gestion du Calvados (CDG 14)

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 9 juillet 2021.*

**Départ de Monsieur Jean-Yves HEURTIN.**

**COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président rend compte des délégations que la Présidente a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 9 juillet dernier. La liste, jointe en annexe, a été transmise aux élus préalablement à la réunion.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

**III - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE (2<sup>ème</sup> partie)**
**ACTUALITES**

 ○ **Ordre du jour du Comité Syndical du 30 septembre 2021**

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE qui se réunira le jeudi 30 septembre 2021 à 14h00, se tiendra exceptionnellement, dans l'espace Carmin du Crédit Agricole Normandie de Caen, en face du SDEC ÉNERGIE, afin que les élus du Comité syndical puissent facilement se rendre aux Journées Portes Ouvertes – JPO – et participer à la table ronde de l'après-midi.

Les élus ont d'ailleurs été invités à venir dès la matinée s'imprégner des JPO et à se restaurer au SDEC ENERGIE, tout cela afin d'éviter un double déplacement.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que la durée de cette séance plénière est réduite du fait à la fois de son ordre du jour et de la tenue concomitante des JPO. Elle devrait s'achever vers 15h00 afin que les élus du Comité Syndical puissent participer, s'ils le souhaitent, aux différents ateliers et à la conférence « auto consommation collective ».

Ce Comité Syndical se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en cours.

Son ordre du jour définitif est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li> <li>- Agenda du Comité syndical,</li> <li>- Journées Portes Ouvertes,</li> <li>- Etat des adhésions et des transferts de compétences,</li> <li>- FACE, Plan de relance ...</li> </ul>
<b>Décisions d'intérêt commun</b>	<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,</li> <li>- Mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.</li> </ul>
<b>Décisions d'intérêt spécifique</b>	<b>Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de rattachement des ouvrages (La Rivière Saint-Sauveur et Ablon) entre GRDF et le SDEC ÉNERGIE,</li> <li>- Convention de partenariat avec GRDF pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique.</li> </ul>

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ Journées Portes Ouvertes (JPO) – 2 Jours pour Demain

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président rappelle que le SDEC ÉNERGIE ouvrira ses portes aux élus et à ses partenaires les **jeudi 30 septembre et vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 9h à 18h**.

Il s'agit d'un moment important du mandat et, comme évoqué par Madame la Présidente en début de séance, l'implication des élus du Bureau Syndical est primordiale pour la dynamique de l'événement.

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, précise que ces « deux jours pour Demain » permettront à chaque visiteur de se projeter dans le futur proche des activités et services que le syndicat pourrait développer en cohérence avec le plan stratégique adopté pour le mandat, au travers :

- de 4 tables rondes de 2h animées par un journaliste, le SDEC ÉNERGIE et des partenaires extérieurs ;
  - ✓ Rénovation énergétique des bâtiments publics,
  - ✓ Auto-consommation collective,
  - ✓ Acceptabilité sociale des projets ENR,
  - ✓ Mobilités bas-carbone.
- de 8 ateliers techniques d'une heure (chaque atelier se déroulant le jeudi et le vendredi) animés par les agents du SDEC ÉNERGIE et les élus du Bureau Syndical :
  - ✓ Le financement des projets,
  - ✓ Eclairage public : faut-il éteindre la nuit ?
  - ✓ Montage d'un projet photovoltaïque sur toiture,
  - ✓ Montage d'un projet d'effacement des réseaux,
  - ✓ Cartographie et usages numériques,
  - ✓ Urbanisme et réseaux,
  - ✓ Comment éclairer juste ?
  - ✓ Montage d'un projet de chaufferie bois.
- d'ateliers de démonstration et de show-room de matériels innovants :
  - ✓ Eclairage public connecté,
  - ✓ Panneaux à messages variables,
  - ✓ Véhicules bas carbone – Elec / H2 / GNV.
- de visites de l'exposition 2050.

Les JPO seront ponctuées par la signature de 3 conventions porteuses pour les activités du syndicat :

- ✓ Convention entre le SDEC ÉNERGIE et Bessin Urbanisme pour la mise en œuvre des objectifs du PCAET sur leur territoire, le jeudi 30 septembre à 12h en présence de M. Arnaud TANQUEREL, Président de Bessin Urbanisme ;
- ✓ Convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la transition énergétique, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 11h 30, en présence de M. Philippe LAHET, Directeur Clients - Territoires Nord-Ouest de GRDF.
- ✓ Charte partenariale entre la Préfecture du Calvados, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 15h30 en présence de MM. Philippe COURT, Préfet, et Joël BRUNEAU, Président de Caen la mer.

Un espace sera, par ailleurs, réservé aux stands des partenaires ENEDIS, EDF, GRDF et UAMC.

Un dossier complet, reprenant le programme définitif a été remis en séance aux membres du Bureau Syndical.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

o **Normandie Energies Tour**

A la veille du rallye « Pommes et Crevettes », le planning de la journée est présenté en séance :

Heure	Lieu	Elus / Partenaires	Actions (à confirmer)
8h30	Hermanville-sur-Mer La Ferme	Pierre SCHMIT, Maire	Accueil des concurrents du NET et prise de parole du maire et de la Présidente du SDEC ÉNERGIE.
			Contrôle des pass sanitaires
			Remise du paquetage et du roadbook
			Briefing des équipages
10h30/11h30	Houlgate Plage du Temple	Olivier COLIN Maire	Laurent LAEMLE, 1 <sup>er</sup> adjoint, et Annie DUBOS, 2 <sup>ème</sup> adjointe, viendront sur la plage du Temple pour accueillir la Présidente et les concurrents du NET pour une pause café
12h15/14h15	Trouville-sur-Mer Pavillon Augustine		Déjeuner
15h15/16h30	Beaumont-en-Auge		Jeu
17h00/18h30	Pont-l'Evêque Calvados Expérience	Yves DESHAYES Maire Partenaires	Visite de Calvados Expérience et dégustation
			Prise de parole avec M. le Maire de Pont-l'Evêque avant la présentation des résultats
			Remise des prix par la Présidente et les partenaires

47 équipages (dont 17 primo-concurrents) ont rejoint cette 5<sup>ème</sup> édition, soit 113 participants. Parmi eux, Madame la Présidente et Monsieur Hervé GUIMBRETIERE représenteront le Bureau Syndical et 9 équipages d'entreprises et 4 équipages d'agents du SDEC ÉNERGIE sont également inscrits.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois les trois types d'énergies (électrique, GNV et hydrogène) seront sur la ligne de départ et un ou deux véhicules électriques du syndicat restent disponibles pour ceux qui aimeraient participer à cet événement.

GRDF, ENEDIS, EDF et TOYOTA seront les partenaires de cette nouvelle édition.

Le budget de cette manifestation est présenté aux élus, comme suit :

RECETTES 8 710 € (7 000 € prévus)	DEPENSES 22 390 € (28 000 € prévus)
Inscriptions = 2 310 €	Location de salles / restauration / visites = 14 500 €
Partenariats = 6 400 €	Communication = 3 400 €
	Goodies = 2 560 €
	Assurances = 420 €
	Photos vidéos = 800 €
	Prix / récompenses = 710 €

*Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.*

○ **FACÉ**

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que l'actualité du FACÉ - Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - est particulièrement importante depuis quelques mois :

➤ **Plan de relance de l'Etat :**

Le syndicat avait déposé deux dossiers : la résilience électrique des réseaux et la mobilité bas carbone. Il a été retenu pour chacun des dossiers, à savoir :

- Renouvellement des fils nus : dotation de 250 000 € - 80 % / programme de 312 500 €,
- Mobilités : dotation de 122 400 € - 34 % / 8 bornes rapides pour 360 000 € d'investissement.

La dotation globale est donc de 372 400 €, compensant la diminution des dotations FACÉ 2021/2020 de 349 000 €.

L'ensemble de ces programmes devra être réalisé pour le 31 décembre 2021, les services du syndicat sont donc mobilisés pour une mise en œuvre rapide.

➤ **Projet de réforme du FACÉ :**

La FNCCR a été sollicitée cet été par les services de la Direction Générale de l'Energie et du Climat - DGEC du Ministère de la Transition Ecologique, de projets d'amendements remettant, en partie, en cause les fondements des financements de l'électrification en zone rurale, voyant notamment la diminution du taux d'aide aux travaux octroyé par le FACÉ pour renouveler, renforcer et sécuriser le réseau public d'électricité en secteur rural.

Le syndicat a immédiatement adressé un courrier à Mme Barbara POMPILI, ministre de la Transition Ecologique et aux parlementaires du Département pour attirer leur attention sur les risques de détérioration, à court terme, de la qualité de l'énergie électrique distribuée en secteur rural, si de telles dispositions étaient appliquées.

Dans le cadre des échanges actuels sur le FACÉ, la FNCCR a organisé un point de rentrée informel avec le chargé de mission FACÉ, M. Jean-Marc ESSEYRIC, le mercredi 1<sup>er</sup> septembre matin.

Lors de cette réunion, les AODE (environ une vingtaine) ont présenté leurs remarques relatives au projet des services de l'Etat de moduler à la baisse les taux de subventions maximums des affaires bénéficiant des aides du CAS FACÉ.

Ces remarques ont été collectées par M. Jean-Marc ESSEYRIC afin d'être présentées aux services de l'Etat.

L'argumentaire exposé par les syndicats et la FNCCR à la DGEC est le suivant :

- ✓ de nouveaux usages vont impacter la qualité de la distribution dans les territoires ruraux : ce n'est donc pas le moment, de remettre en cause « les règles du jeu » : mobilité...
- ✓ il est nécessaire de soutenir le développement des territoires ruraux en améliorant la qualité de la distribution électrique afin de ne pas creuser l'écart entre les territoires urbains et ruraux ;
- ✓ la qualité de la tenue de tension s'est dégradée (multiplication du nombre d'usagers mal alimentés et du nombre de départs BT mal alimentés suite à une prise en compte accrue des données de Linky et de la présence des producteurs dans le cadre de l'évaluation statistique de la tenue de tension) ;
- ✓ les AODE ont souligné leurs budgets contraints, leurs recettes propres étant limitées :
  - Redevance R2 dépendante du FACÉ et qui ne représente qu'environ 40 % du montant des projets pour 80 % pour le FACE,
  - TCCFE en baisse,
  - Contributions des communes limitées.
- ✓ le fait qu'une réduction des subventions FACÉ les porterait à :
  - réduire leurs volumes de travaux,
  - solliciter des contributions de leurs membres plus importantes,
  - la table des négociations du contrat de concession afin de remettre en cause les règles de calcul de la R2 et la réalisation des programmes d'investissements.

### ➤ **Inventaire FACÉ**

Pour rappel, les aides du FACÉ sont réparties annuellement en fonction de la qualité de l'électricité sur les réseaux publics de distribution dans les différents départements et des besoins identifiés en termes de travaux d'électrification rurale.

Le processus d'attribution des aides (modalités de calcul et de répartition des aides entre AODE) est encadré par un inventaire biennal des besoins, en application de l'article L.2224.31 du CGCT.

Tous les deux ans, des inventaires des besoins en matière de travaux d'électrification rurale sont réalisés dans chaque département, sous l'égide des préfets.

Cette évaluation est réalisée à partir des données issues de la méthode d'évaluation des gestionnaires de réseau. L'inventaire permet de faire état de la qualité du réseau de distribution d'électricité, en identifiant notamment le nombre de départs mal alimentés pour évaluer les besoins de renforcement des réseaux, et les linéaires de réseaux basse tension en fils nus pour ce qui est des besoins de sécurisation.

Dans ce cadre, la DGEC a adressé à chacune des préfectures le 1<sup>er</sup> juin dernier, une instruction ayant pour objet d'organiser en 2021 la collecte des données afférentes à la distribution électrique BT, pour le SDEC ÉNERGIE, dans le Calvados. Cette collecte des données servira de base à la répartition des dotations FACÉ pour chacune des AODE pour la période 2022/2023.

Localement, il appartient à la DREAL de dresser cet inventaire pour le 15 septembre, éventuellement d'organiser une conférence regroupant le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS si pas d'accord sur les données d'inventaire et de transmettre la circulaire dûment complétée à la DGEC au plus tard le 15 octobre 2021.

Les services du SDEC ÉNERGIE et d'Enedis se sont donc rapidement rapprochés pour échanger sur le contenu des données de cet inventaire.

Un point du dossier sera fait en séance.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.*

### ○ **Restructuration du groupe EDF**

Après des mois de négociations entre Paris et Bruxelles, les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur le projet de réforme d'EDF. Ce projet de réforme baptisé « HERCULE » puis « Grand EDF » n'aboutira donc pas avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron l'an prochain.

Le prochain président aura fort à faire pour convaincre à la fois Bruxelles et les agents du fournisseur d'électricité qui dénoncent un démantèlement pur et simple du groupe.

Pour rappel, cette réforme prévoit un groupe EDF réorganisé en trois entités :

- « EDF Bleu », en charge des centrales et autres activités nucléaires,
- « EDF Vert », pour les activités de distributions et commercialisation d'énergies vertes,
- « EDF Azur », s'occupant des barrages hydroélectriques.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**Départ de Monsieur Gilles MALOISEL.**

○ **Territoire d'Énergie Normandie**

La 3ème conférence des Présidents du TEN aura lieu, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, à l'issue du déjeuner du Bureau Syndical de ce jour.

Cette réunion, à laquelle participeront également aux côtés de la Présidente, MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLIQUARD, permettra d'aborder les sujets suivants :

- Actualités du TEN
  - Nouveau contrat de concession GAZ
  - GIEC Normand
  - COPIL ACTEE à l'échelle Régionale
  - JPO du SDEC ENERGIE
  - Plan de relance de l'ETAT
- Partenariat Région
  - Renouvellement de la convention - Signature avec Hervé MORIN le 16 décembre 2021
  - Organisation des journées nationale de l'Hydrogène en 2022
  - Financement de la filière Bois Energie
- Congrès FNCCR 2022
- Travaux en cours des groupes internes
  - Finances / RH
  - Travaux
  - Energie
  - Mobilité
  - Concession
  - Communication.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**Départ de Monsieur Patrick JEANNENEZ.**

○ **Commissions Locales d'Énergie de l'automne**

Les prochaines Commissions Locales d'Énergie de l'automne avaient été annoncées pour la période du 22 au 30 novembre.

Compte-tenu de l'organisation des Journées Portes Ouvertes fin septembre/début octobre et des réunions cantonales d'ENEDIS qui suivront du 11 au 20 octobre, un risque de redondance des sujets présentés et de forte mobilisation des élus posent le questionnement de la pertinence du maintien de ces réunions locales.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président propose au Bureau Syndical de valider l'annulation de ces réunions ; les prochaines se tenant au printemps 2022.

*Le Bureau Syndical valide le report de ces réunions locales au printemps 2022.*

**ÉCHEANCES 2ÈME SEMESTRE 2021 ET 1ER SEMESTRE 2022**

Les nouveautés, changements de dates, reports ou annulations à prendre en compte pour les prochaines échéances 2021, annoncées dans la note de synthèse explicative, adressée aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation, sont rappelées à l'écran, à savoir :

<b>Visite « Smarts Grid » au Showroom Smile de Rennes</b> (élus et services du SDEC ÉNERGIE, Communauté urbaine Caen la mer et SPLA Caen Presqu'île)	<b>20 septembre 2021</b>
<b>CAO</b>	<b>21 septembre 28 septembre à 9h15</b>
<b>Réunions cantonales d'Enedis</b>	<b>du 11 au 21 octobre 2021</b> (Planning remis sur table)
<b>Réunion d'information sur la méthanisation</b>	<b>22 octobre 2021 à 14h15 après le BS</b>
<b>Réunion de lancement pour le nouveau marché subséquent de fourniture d'énergies</b>	<b>28 octobre à 14 h</b> <b>à la salle des fêtes de Mondeville</b>
<b>Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement</b> Patrick JEANNENEZ pour les communes A, Philippe CAPOËN, pour les communes B Gérard POULAIN, pour les communes C	<b>17 novembre 2021 à 10h</b>
<b>Conférence NOME 2021</b> Y seront conviés MM. Rémi BOUGAULT et Gérard POULAIN	<b>22 novembre 2021 à 14h30</b> <b>dans les locaux de la DREAL à Caen</b>

Les autres échéances 2021 restent sans changement depuis l'envoi, le 9 juillet dernier, du planning complet de l'année.

Le planning prévisionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2022, remis sur table, est présenté en séance. Il sera également envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

Il est à noter, dès maintenant, que **le congrès de la FNCCR** aura lieu à Rennes, du 27 au 29 septembre 2022.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'observations, il lève la séance à 11h45.

La Présidente,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Philippe LAGALLE

Cédric POISSON

Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT



BUREAU SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2021  
 Compte-rendu des dépenses du Personnel  
 Au titre des délégations de la Présidente  
 du 31/08/2021 au 06/10/2021

Numéro de compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 962,98	13/09/2021
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	740,75	13/09/2021
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 111,12	13/09/2021
		URSSAF	1 333,38	13/09/2021
64111	Rémunération principale des agents titulaires	TICKETS	1 859,78	13/09/2021
		SIE	9 633,36	13/09/2021
		RAFP	1 136,66	13/09/2021
		PREFON	237,50	13/09/2021
		SALAIRES	72 257,90	13/09/2021
		URSSAF	15 931,14	13/09/2021
		CNRACL	12 705,55	13/09/2021
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	3 300,43	13/09/2021
64118	Autres indemnités des agents titulaires	SALAIRES	48 621,14	13/09/2021
		SIE	1 284,84	13/09/2021
64131	Rémunération principale des agents contractuels	TICKETS	534,92	13/09/2021
		URSSAF	5 416,52	13/09/2021
		IRCANTEC	1 093,02	13/09/2021
		SALAIRES	16 904,96	13/09/2021
64138	Autres indemnités des agents contractuels	SALAIRES	8 451,70	13/09/2021
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	27 723,73	13/09/2021
6453	Cotisations aux caisses de retraites	CNRACL	35 083,21	13/09/2021
		RAFP	1 136,66	13/09/2021
		ATIACL	455,10	13/09/2021
		IRCANTEC	1 717,44	13/09/2021
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 364,27	13/09/2021
6475	Médecine du travail, pharmacie	LE BLAY	25,00	07/09/2021
		PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	617,70	04/10/2021
			168,00	16/09/2021
6478	Autres charges sociales	SALAIRES	1 454,04	13/09/2021
		SODEXO	22 218,00	21/09/2021
<b>TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL</b>			<b>297 480,80</b>	

**BUREAU SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2021**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 31/08/2021 au 06/10/2021**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
606121	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	PERIODE DU 01/07/2021 AU 31/08/2021	06/09/2021	1891	191,90
	Eclairage Public	ENGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	02/09/2021	1880	400,65
606122	Mobilité Durable	IZIVIA	RECHARGE FLOTTE AOUT 2021	16/09/2021	1972	133,94
	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	04/10/2021	2095	1 040,68
60622	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT AOUT 2021	16/09/2021	1963	667,66
				05/10/2021	2128	1 245,94
				16/09/2021	1965	59,26
60632	Logistique	LYRECO	COMMANDE SUPPORT DOUBLE ECRAN	06/09/2021	1899	367,30
		MANUTAN COLLECTIVITES	TRANSPALETTE MANUEL LONGUEUR FOURCHE 115	28/09/2021	2072	366,00
	Structures	CHRONODRIVE	NECESSAIRE POUR RECEPTION	16/09/2021	1982	81,86
6064	Logistique	GCAT	POCHETTES COIN COURRIER CRISTAL - LOT DE	04/10/2021	2094	85,20
			NOTE A COLLER 75*75 LOT DE 10 - ROSE	04/10/2021	2094	30,40
		ATELIER PROTEGE DE L'AIGUILLON	COMMANDE DE PETITES FOURNITURES	28/09/2021	2073	216,66
		GCAT	POCHETTE PVC PERFOREES PAQUET DE 100	04/10/2021	2094	96,20
			NOTE A COLLER 75*75 LOT DE 10 - VERT	04/10/2021	2094	30,40
			NOTE A COLLER 40*50 LOT DE 10 - 3 COULEURS	04/10/2021	2094	22,20
NOTE A COLLER ARC EN CIEL 75*75 - LOT DE 4	04/10/2021		2094	22,00		
6068	Logistique	FLAVIEN	SAVON SANI MOUSSE 450 ML EN POMPE	04/10/2021	2093	39,60
611	Logistique	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	COTISATION CARTE ACHATS BANCAIRES	07/09/2021	1921	100,00
6135	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - SEPTEMBRE 2021	16/09/2021	1961	225,87
			LOCATION DE BATTERIE - OCTOBRE 2021	05/10/2021	2131	190,72
			LOCATION DE BATTERIE - AOUT 2021	16/09/2021	1962	190,72
			LOCATION DE BATTERIE - OCTOBRE 2021	05/10/2021	2130	225,87
		ELIS	BONBONNES D'EAU - SEPTEMBRE 2021	31/08/2021	1865	166,27
			BONBONNES D'EAU - OCTOBRE 2021	05/10/2021	2115	206,85
61551	Logistique	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	CONTRÔLE TECHNIQUE ET RÉVISION DE LA ZOÉ	31/08/2021	1866	260,45
		TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT - AOUT 2021	16/09/2021	1963	59,25
			CARBURANT - SEPTEMBRE 2021	05/10/2021	2128	128,00
		LEROUX BROCHARD SAS	REVISION DU KANGOO BH-120-AB	06/09/2021	1892	112,18
61562	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 2	14/09/2021	1939	223,76
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 1	14/09/2021	1938	3 765,30
		CITELUM	DIVES-SUR-MER - PRISE EN CHARGE DE CARREFOURS A FEUX	01/09/2021	1874	2 830,77
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 4	14/09/2021	1940	1 535,47
61563	informatique	CREATEUR D'IMAGE	MAINTENANCE ANNUELLE DU SITE INTERNET	06/09/2021	1893	169,59
		SELDON	ABONNEMENT ANNUEL DU LOGICIEL "DETTE"	06/09/2021	1894	896,00
		SRCI	CERTIFICATS RGS 1 * 2 ans	16/09/2021	1975	720,00
		IBC DIALOGUE	UNITE OEUVRES PRESTATION DEMANDE 1T2021	07/09/2021	1918	845,00
			RENOUVELLEMENT ANNUEL DU LOGICIEL DE SAUVEGARDE	06/09/2021	1896	4 200,00
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE AOUT2021	16/09/2021	1973	135,00
		ISOGEO PARIS	PERIODE DU 23/05/2021 AU 22/08/2021	16/09/2021	1969	1 055,80
	Logistique	IBC DIALOGUE	RENOUVELLEMENT ANNUEL DU LOGICIEL DE SAUVEGARDE	06/09/2021	1896	1 400,00
		OMB VASSARD	FORFAIT NOIR ET BLANC AVEC REGULARISATION	16/09/2021	1960	66,25
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES - JUILLET 2021	16/09/2021	1957	98,00
OMB VASSARD		COPIE COULEUR - PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	05/10/2021	2114	447,87	
		CONNEXION - PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	05/10/2021	2114	26,46	
KODEN	ENGAGEMENT COPIE NB- OLIVETTI MF 654	04/10/2021	2085	56,50		
	ENGAGEMENT COPIE COULEUR OLIVETTI MF 654	04/10/2021	2085	2 841,41		
OMB VASSARD	COPIE NOIR ET BLANC - PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	05/10/2021	2114	23,97		
6161	Logistique	PROTECTAS	RECOURS CONTRE LES TIERS 2021	05/10/2021	2116	3 340,50
6182	Ressources Humaines	CIMAX	ABONNEMENT GEOMATIQUE 2021 - 2022	16/09/2021	1964	78,35
6184	Ressources Humaines	IB SA GROUPE CEGOS	DEVENIR RESPONSABLE DE LA SECURITE DU SYSTÈME D'INFORMATION	04/10/2021	2092	2 600,00
		APAVE NORD OUEST SAS	EXAMEN AIPR - CONCEPTEUR	04/10/2021	2087	120,00
6226	Concession	SELARL GB2A	ANALYSE PACTE D'ASSOCIES ET STATUTS	05/10/2021	2126	3 240,00
			ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESILIATION DU MARCHE DU LOGICIEL DE GESTION RH	05/10/2021	2124	4 320,00
			ETUDE DE FAISABILITE JURIDIQUE DE PROJET ENR	05/10/2021	2125	4 080,00
			STRUCTURE DE PORTAGE DE PROJETS ENR	05/10/2021	2123	4 338,00
	Direction Générale	EGIS CONSEIL	ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PROJET STRATEGIQUE	02/09/2021	1881	3 000,00
6228	Communication	GRAFIK	ADHESIF ROULE 3D (CONCEPTION ET FABRICATION)	04/10/2021	2090	1 058,00
		APRIM	REALISATION VIDEO 4 MN SOLEIL 14	06/09/2021	1890	450,00
	Energie	GES COTE DE NACRE	MISE A DISPOSITION DE 2 RUCHES SUR LE TOIT DU BATIMENT	02/09/2021	1882	1 200,00
	Effacement des réseaux	ASSOCIATION POISSON D AVRIL	RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION	21/09/2021	2018	1 867,50
		BESSIN INSERTION		05/10/2021	2119	1 323,49
		ASSOCIATION POISSON D AVRIL		21/09/2021	2019	954,50
BESSIN INSERTION		05/10/2021		2118	1 244,54	

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
	Qualité	CRESCENDO	AUDIT BATIMENT	05/10/2021	2121	1 800,00
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	GEOREFERENCMENT DES RESEAUX	02/09/2021	1884	562,79
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	AUDIT ENERGETIQUE - ECOLE	21/09/2021	2013	1 090,89
			AUDIT ENERGETIQUE - LOGEMENT COMMUNAL	21/09/2021	2014	450,00
6231	Communication	PUBLI CONTACT	INSERTION PUBLICITE DANS ANNUAIRES DES MAIRES	28/09/2021	2074	4 000,00
	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS DE MARCHÉ - RELANCE RACCORDEMENT	44439	1863	900
			AVIS D'ATTRIBUTION - TRAVAUX DE RACCORDEMENT	44455	1958	450
			AVIS D'ATTRIBUTION - LUMINAIRES 8M	44439	1862	450
			AVIS DE MARCHÉ - RELANCE TRAVAUX AÉRIENS	44439	1864	900
			AVIS DE MARCHÉ - SDIRVE	44439	1861	720
			AVIS D'ATTRIBUTION - MARCHÉ DE TRAVAUX AERIENS	44455	1959	450
			AVIS D'ATTRIBUTION TRAITEMENT DT DICT AT	44474,59373	2127	270
6233	Communication	COPYCAEN	TENTE PUBLICITAIRE SDEC ENERGIE - NET 2021	04/10/2021	2086	1 351,44
		AGELIA	CREATION VISUEL POUR COMPTOIR ET STRUCTURE - NET 2021	16/09/2021	1970	640,00
		CAPKADO	CADEAU COUVERTURE PIQUE-NIQUE - NET 2021	16/09/2021	1967	1 524,00
		CREATEUR D'IMAGE	CONCEPTION VISUELS POUR TENTE PUBLICITAIRE - NET 2021	16/09/2021	1976	500,00
		GRAFIK	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - NET 2021	28/09/2021	2079	185,00
		DANET TRAITEUR	PAUSE CAFE - HERMANVILLE - NET 2021	21/09/2021	2021	396,00
		UNIK STUDIO GRAPHIQUE	REALISATION GRAPHIQUE DE BANDEAU MAIL	02/09/2021	1883	70,00
		DANET TRAITEUR	PAUSES CAFE HERMANVILLE ET HOULGATE - SERVICES	21/09/2021	2021	480,00
		LE PAVILLON AUGUSTINE	DEJEUNER - NET 2021	04/10/2021	2088	1 650,01
		COPYCAEN	2 PLEXI TROPHEES RALLYE DU 18 SEPTEMBRE 2021	21/09/2021	2020	72,00
		SAS JEANNETTE 1850	ACHAT NOURRITURES - NORMANDIE ENERGIES TOUR	21/09/2021	2017	146,72
		GRAFIK	IMPRESSION DE 98 ADHESIFS	28/09/2021	2078	303,00
		DANET TRAITEUR	PAUSE CAFE - HOULGATE - NET 2021	21/09/2021	2021	396,00
		UNION AMICAL DES MAIRES DU CALVADOS	PARTENARIAT UAMC/SDEC ENERGIE	31/08/2021	1871	2 000,00
		UNIK STUDIO GRAPHIQUE	REALISATION DE GRAPHIQUE SU SUPPORTS - NET 2021	02/09/2021	1883	800,00
		MMA PREVEL	ASSURANCE - NET 2021	20/09/2021	2002	419,94
		ATELIER 110	COCKTAIL - NET 2021	05/10/2021	2122	3 309,09
		LEOFILMAKER	REPORTAGE - NET 2021	04/10/2021	2089	800,00
		CAPKADO	POLOS "NET 2021"	16/09/2021	1967	484,80
		6236	Energie	COPYCAEN	PLAQUE DE COMMUNICATION - REALISATION DE CHAUFFERIE BOIS	28/09/2021
6251	Ressources Humaines	AGENTS	FRAIS DEPLACEMENT - AVRIL/SEPT 2021	04/10/2021	2112	41,50
			FRAIS DEPLACEMENT - MAI/JUIN 2021	02/09/2021	1886	9,60
			FRAIS DEPLACEMENT - AOUT 2021	02/09/2021	1887	17,50
			FRAIS DEPLACEMENT - AVRIL/JUILLET 2021	02/09/2021	1885	64,50
	Logistique	BIP AND GO	ABONNEMENT ANNUEL PEAGE	05/10/2021	2129	130,00
			PEAGE - AOUT 2021	16/09/2021	1971	50,50
		TOTAL MARKETING FRANCE	FRAIS ENTRETIEN SEPTEMBRE 2021	05/10/2021	2128	12,50
6256	Ressources Humaines	AGENT	MISSION DU PERSONNEL	04/10/2021	2111	96,70
6257	Direction Générale	LE TABLIER	DEJEUNER DE TRAVAIL	21/09/2021	2010	69,64
			DEJEUNER DE TRAVAIL DU 13-09-2021	21/09/2021	2009	130,49
			DEJEUNER DE TRAVAIL DU 03-09-2021	16/09/2021	1983	108,27
			DEJEUNER BUREAU SYNDICAL DU 17-09-2021	21/09/2021	2022	578,14
6261	Logistique	LA POSTE	CONTRAT POST REPONSE - AOUT 2021	16/09/2021	1977	12,24
			AFFRANCHISSEMENT - SEPTEMBRE 2021	05/10/2021	2132	1 191,15
			AFFRANCHISSEMENT - AOUT 2021	16/09/2021	1968	1 476,33
			AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE 2021	05/10/2021	2117	85,00
62621	Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT MENSUEL	16/09/2021	1978	1 530,00
				16/09/2021	1974	767,66
				16/09/2021	1979	44,00
				16/09/2021	1980	120,02
				21/09/2021	2011	622,06
				21/09/2021	2012	68,75
			16/09/2021	1981	130,00	
6283	Logistique	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX - SEPTEMBRE 2021	05/10/2021	2120	2 366,42
			NETTOYAGE DES LOCAUX - JUILLET 2021	06/09/2021	1898	2 366,42
6532	Structures	ELUS	FRAIS 2E TRIM 2021	16/09/2021	1984	573,54
65738	Energie	BRETTEVILLE SUR LAIZE	AIDE FINANCIERE ETUDE PV BATIMENTS COMMUNAUX	27/09/2021	2071	2 150,00
		TREVIERES	AIDE FINANCIERE FESTIVAL PATRIMOINE NATUREL	07/09/2021	1920	600,00
		OUILLY LE TESSON	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	05/10/2021	2135	1 950,00
		TROUVILLE	AIDE FINANCIERE ACHAT 5 VELOS ELECTRIQUES	05/10/2021	2136	1 500,00
		LA HOQUETTE	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	05/10/2021	2134	2 125,00
65888	DRH	SIE	REGULARISATION D'ARRONDIS	13/09/2021	1934	0,01

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
661112	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	REMBOURSEMENT INTERETS D'EMPRUNTS	04/10/2021	2107	2 234,25
				04/10/2021	2104	173,23
				04/10/2021	2101	2 322,78
				06/09/2021	1909	1 856,23
				04/10/2021	2100	609,00
				04/10/2021	2105	446,99
				20/09/2021	2001	3 140,58
				04/10/2021	2106	2 261,09
				20/09/2021	2000	3 200,66
				04/10/2021	2099	186,68
				04/10/2021	2102	194,49
		04/10/2021		2108	443,59	
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE		04/10/2021	2103	2 134,21
				16/09/2021	1988	2 908,77
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>132 302,48</b>
16412	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 28/09/2021 N° A1415	04/10/2021	2102	2 869,98
2051	Informatique	NEXT DECISION	ACQUISITION LOGICIEL QLIK SENSE	21/09/2021	2015	4 266,00
		SELDON	MIGRATION LOGICIEL	07/09/2021	1917	750,00
		BERGER LEVRAULT	ACQUISITION EXPLOITATION MAINTENANCE	06/09/2021	1897	4 425,00
		SELDON	FORMATION NOUVEAU LOGICIEL	07/09/2021	1917	900,00
		BERGER LEVRAULT	ACQUISITION EXPLOITATION MAINTENANCE	28/09/2021	2077	3 150,00
				ACQUISITION EXPLOITATION MAINTENANCE	07/09/2021	1919
		MALWAREBYTES LIMITED	ACQUISITION LICENCE D'UTILISATION	21/09/2021	2016	3 299,40
20422	Energie	LEMENAGER EARL	STE CROIX SUR MER - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	31/08/2021	1873	3 620,73
21318	Energie	ALTEREA	COURTONNE-LA-MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	06/09/2021	1889	1 820,33
2183	Informatique	IBC DIALOGUE	REAMENAGEMENT BAIE DU SERVEUR	28/09/2021	2076	1 565,00
		SELAR D ET ASSOCIES	BT LOT	29/09/2021	51183	588,00
			DRUBEC - REMPLACEMENT H61 EGLISE	24/09/2021	51152	588,69
			DRUBEC - REMPLACEMENT H61 EGLISE	24/09/2021	51153	250,00
			BT CORAINVILLE 142-09	29/09/2021	51192	588,00
			REEMPLACEMENT H61 LAUNAY 011-27 100 KVA	28/09/2021	51175	588,00
		TEIM	BT PIERREPONT 667-14 - ETUDE	29/09/2021	51197	654,68
		QUALICONSULT EXPLOITATION	REEMPLACEMENT H61 EGLISE 307-025 100kVA	29/09/2021	51198	42,55
			MUTATION PSSA DELLE 160 kVA PAR 250 kVA	29/09/2021	51198	42,55
		SPIE CITY NETWORKS	BT MANOIR THILLAYE 575-07 - ETUDE	29/09/2021	51196	586,72
		SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS GENTEVILLE 608-XX 100KVA	29/09/2021	51189	588,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LE TORQUESNE 694-15	24/09/2021	51148	1 053,26
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT VERGER	29/09/2021	51198	42,55
			BT COMMANDERIE 260-03	29/09/2021	51198	42,55
			EXTENSION ET DESSERTE INTERIEURE LOTISSEMENT PRIVE	29/09/2021	51198	42,55
		SELAR D ET ASSOCIES	BT BG BU SUR ROUVRES - 116-01	31/08/2021	51099	24,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX	16/09/2021	51118	827,78
		QUALICONSULT EXPLOITATION	MUTATION PAC CROIX BRUYERE - 160 Kva	29/09/2021	51198	42,55
			BT PETITE FONTAINE 111-10	29/09/2021	51198	42,55
			BT BOUCHERIES 201-07 ET BT LOT COMMUNAL	29/09/2021	51198	42,55
			BT BELLEVUE	29/09/2021	51198	42,55
			BT LA MOTTE - 648-01	29/09/2021	51198	42,55
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CHATEAU - 185-09	16/09/2021	51117	2 992,97
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT BOELLE	29/09/2021	51198	42,55
			CREATION PAC 4UF GRIANNE 250 kVA - 100-x	29/09/2021	51198	42,55
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BOIS PLESSIS	15/09/2021	51109	3 039,68
		TEIM	BT TAQUETTERIE	01/09/2021	51101	582,28
			BT FAVERIE 632-02 - EXTENSION BT SAS TDF	24/09/2021	51146	930,03
		QUALICONSULT EXPLOITATION	MUTATION RC BG ST JEAN LE BLANC 160KVA P	29/09/2021	51198	42,55
			BT LIEU NEEL	29/09/2021	51198	42,55
			RELOCALISATION ET MUTATION PAC LONGUERAI	29/09/2021	51198	42,55
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	Mutation poste LIEU GUILMET de 50kVA ver	16/09/2021	51125	2 453,57
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT PAVEMENT	29/09/2021	51198	42,55
			MUTATION H61 DESVOIX 50KVA PAR 100KVA	29/09/2021	51198	42,55
		SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS GENTEVILLE 608-XX 100KVA	29/09/2021	51188	588,00
		SORAPEL	VISITES RACCORDEMENT	16/09/2021	51122	406,75
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LOT COMMUNAL	01/10/2021	51204	386,00
		SELAR D ET ASSOCIES	COQUAINVILLIERS - REMPLACEMENT H61	24/09/2021	51151	600,50
			CREATION PSSA FOSSETTES 160 kVA 698-xx	29/09/2021	51195	588,00
			BT TRILLIERS	28/09/2021	51178	588,00
			SAINT-PIERRE-AZIF - BT MAIRIE 64	24/09/2021	51157	250,00
		QUALICONSULT EXPLOITATION	REEMPLACEMENT PRCS CALVAIRE 466-11 160 KVA	29/09/2021	51198	42,55
		SELAR D ET ASSOCIES	BT VARDIERE 403-05	28/09/2021	51174	588,00
	BT CROIX BRUYERE - 593-22 - Desserte int	29/09/2021	51198	42,55		
	CREATION PRCS RADIGUET 160 kVA - 145-xx	29/09/2021	51198	42,55		

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT	
2315	Electricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MOUTIERS HUBERT	29/09/2021	51198	42,55	
			REPLACEMENT RS FOSSES 160 kVA PAR PUC 2	29/09/2021	51198	42,55	
			BT BOURG	29/09/2021	51198	42,55	
			BT HARAS - 070-17	29/09/2021	51198	42,55	
			BT ETARDIERE 615-03	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS ROCQUES 160 KVA	29/09/2021	51194	588,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT BG TREVIERES	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	BT ECOLE	29/09/2021	51180	588,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MOULIN	29/09/2021	51198	42,55	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MUTATION DE POSTE - LIEU GUILMET de 50kVA	16/09/2021	51124	608,27	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT LA BOISSIERE	29/09/2021	51198	42,55	
			BT CALVAIRE - 466-11 - RESEAU	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	REPLACEMENT H61 HARAS 100 KVA PAR PRCS	29/09/2021	51187	588,00	
		TEIM	MUTATION H61 LIEU JANE 50KVA PAR 100KVA	05/10/2021	51211	3 332,21	
		SELAR D ET ASSOCIES	BT GOUTIL 162-44 - RENFORCEMENT RESEAUX	30/09/2021	51201	27,00	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT MANOIR -005-05 - RENFORCEMENT ET DESSERTE	20/09/2021	51132	4 323,39	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT EGLISE 307-02 - DESSERTE INTERIEURE	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	VIEUX-BOURG - BT CARREFOUR	24/09/2021	51158	612,31	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT BG BERN PATRY 065-00 - EXTENSION BT	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	REPLACEMENT H61 CHARTIERS 100 KVA	29/09/2021	51193	588,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MALAUDIERE 030-10 - EXTENSION BT	29/09/2021	51198	42,55	
			BT HAMEL FOULON 352-44	29/09/2021	51198	42,55	
			BT CROIX BOUCHER 257-04 - DESSERTE INTERIEURE	29/09/2021	51198	42,55	
		ENEDIS14	REPLACEMENT H61 BG DANVOU 219.00	27/09/2021	51169	1 502,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MONERIE 436-09 - EXTENSION BT	29/09/2021	51198	42,55	
			BT ZA N2 200-20 - EXTENSION BT GRT-GAZ 3	29/09/2021	51198	42,55	
		SELAR D ET ASSOCIES	BT FORGE MOISY	29/09/2021	51184	588,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT MESNIL	29/09/2021	51198	42,55	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT HARAS LAUNAY	15/09/2021	51114	382,63	
		TEIM	LES MONTS D'AUNAY - REPLACEMENT H61 BG	15/09/2021	51112	893,35	
			VISITES RACCORDEMENT	16/09/2021	51119	1 544,85	
		SORAPEL	VISITES RACCORDEMENT	16/09/2021	51121	57,65	
		SELAR D ET ASSOCIES	SAINT-PIERRE-AZIF - BT MAIRIE	24/09/2021	51156	600,88	
			CREATION PRCS BOIS NORMAND 084-XX 100 KV	28/09/2021	51176	588,00	
		SOCIETE DE RECYCLAGE DES BETONS	TRAITEMENT DE POTEAUX BOIS	21/09/2021	51141	3 234,60	
		TEIM	BT TAQUETTERIE	01/09/2021	51100	4 732,74	
		SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS CHEMIN 100 KVA	29/09/2021	51185	588,00	
		EPSYS SAS	CLARBEC - REPLACEMENT RS CLARBEC 160 KV	27/09/2021	51173	4 493,00	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LOT COMMUNAL	01/10/2021	51206	4 863,17	
			BT LONGUE HAIE	01/10/2021	51203	613,08	
		SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS LES MARETTES 100 KVA	28/09/2021	51177	588,00	
			CREATION PRCS GENTEVILLE 608-XX 100KVA	29/09/2021	51190	588,00	
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BT HT MAIZERET	29/09/2021	51198	42,55	
			BT BERROLLES	29/09/2021	51198	42,55	
			BT COUPIGNY	29/09/2021	51198	42,55	
			BT DEMI CLOS	29/09/2021	51198	42,55	
			BT MALANDE	29/09/2021	51198	42,55	
		SPIE CITY NETWORKS	HOTOT-EN-AUGE - BT BROCCOTTES 335-06	16/09/2021	51126	2 222,54	
		SORAPEL	VISITES RACCORDEMENT	16/09/2021	51120	173,98	
		Effacement des réseaux	QUALICONSULT EXPLOITATION	LE HAMEL	29/09/2021	51198	42,55
				ROUTE DE BRETAGNE T3 - SECTION FORQUES	29/09/2021	51198	42,55
				LE VILLAGE	29/09/2021	51198	42,55
			SELAR D ET ASSOCIES	DIVES-SUR-MER - RUE DE L'HOTEL DE VILLE	24/09/2021	51154	601,07
			QUALICONSULT EXPLOITATION	RD85 - RUES DU CADRAN ET DES FLEURS	29/09/2021	51198	42,55
			SELAR D ET ASSOCIES	RD 240	29/09/2021	51191	588,00
			QUALICONSULT EXPLOITATION	RD 35 - ROUTE DE REVIERS	29/09/2021	51198	42,55
			SELAR D ET ASSOCIES	LE GLAY	29/09/2021	51186	588,00
			DEKRA INDUSTRIAL SAS	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	24/09/2021	51163	487,20
			QUALICONSULT EXPLOITATION	RD 147 - ROUTE DE BULLY	29/09/2021	51198	42,55
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORMEILLES	29/09/2021	2081	3 179,49
			QUALICONSULT EXPLOITATION	LA MADELEINE - POSTE THOMAS	29/09/2021	51198	42,55
				ROUTE DE ST SYLVAIN	29/09/2021	51198	42,55
				ROSERAIE	29/09/2021	51198	42,55
				AVENUE DE LA DIVETTE	29/09/2021	51198	42,55
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ÉTREHAM - LA CARDONIERE	21/09/2021	2005	4 842,70
			SELAR D ET ASSOCIES	RD98 - ROUTE DE CORMEILLES	29/09/2021	51179	588,00
				MANNEVILLE-LA-PIPARD	24/09/2021	51155	625,07
LE MOULIN NEUF	29/09/2021			51181	588,00		
QUALICONSULT EXPLOITATION	RUE DU MOULIN		29/09/2021	51198	42,55		

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT		
		QUALICONSULT EXPLOITATION	BESNARD	29/09/2021	51198	42,55		
			RUES DES LAURIERS ET DES ACACIAS	29/09/2021	51198	42,55		
			BOURG - EGLISE	29/09/2021	51198	42,55		
		DEKRA INDUSTRIAL SAS		COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	24/09/2021	51159	544,95	
				BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORMEILLES	24/09/2021	51164	329,70	
		SELAR D ET ASSOCIES		RD118A-RUES DE GAULLE ET ALLAIRE	29/09/2021	51182	588,00	
23152	Energie	QUALICONSULT EXPLOITATION	D47 - RUE DE LA REINE	29/09/2021	51198	42,55		
			DDFIP	TAXE D'AMENAGEMENT	06/09/2021	1888	165,00	
2317	Eclairage Public	ENEDIS14	LA HOGUETTE - RD69 - RUE DU TROCHET	27/09/2021	2066	1 041,00		
			GAGNERAUD CONSTRUCTION	GRENTHEVILLE - REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES	04/10/2021	2098	1 248,91	
		REMPACEMENT DE CALBES DEFECTUEUX		15/09/2021	1950	4 983,33		
		ENGIE		RENOUVELLEMENT DU FOYER 04-034	06/09/2021	1905	684,84	
				BOULON - RENOUELEMENT DU LUMINAIRE	06/09/2021	1906	600,68	
		LACROIX CITY EP LES CHERES		IMPLANTATION D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	22/09/2021	2053	112,08	
		DEKRA INDUSTRIAL SAS		BENERVILLE-SUR-MER - EXTENSION ECLAIRAGE	31/08/2021	1870	166,95	
		SATO		FONTAINE ETOUPEFOUR	23/09/2021	2056	3 673,93	
				AMAYE-SUR-ORNE - EXTENSION D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE	06/09/2021	1900	1 447,24	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		EXTENSION DE LUMINAIRES EN RESEAU AERIEN	04/10/2021	2097	1 020,18	
				REMPACEMENT DU MAT ET FOYER	04/10/2021	2098	776,66	
		SATO		EXTENSION DE 7 PRISES GUIRLANDES	07/09/2021	1922	1 042,62	
		ENGIE		SAINT-GERMAIN-LE-VASSON - RENOUELEMENT	06/09/2021	1907	931,77	
		SATO		FEUGUEROLLES-BULLY - DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE	14/09/2021	1937	1 553,26	
				VERSON - RENOUELEMENT DU MAT 29/016	06/09/2021	1901	952,55	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUELEMENT FOYER 03-13 HORS SERVICE	04/10/2021	2096	694,41	
		ENEDIS14		DIAGNOTIC ET PROGRAMME R30 -2021	27/09/2021	2068	1 532,00	
				MOULINS EN BESSIN - EXTENSION DE NOUVEL ECLAIRAGE	27/09/2021	2065	1 041,00	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		RENOUELEMENT MAT 02-043 ACCIDENTE	04/10/2021	2096	711,03	
				RENOUELEMENT LAMPADAIRE 04-15 ACCIDENT	04/10/2021	2097	900,91	
		CITELUM		REMPACEMENT DU MAT ACCIDENTE 06.070	21/09/2021	2004	588,73	
				RENOUELEMENT DU MAT 05.080	21/09/2021	2004	900,27	
		ENEDIS14		CREATION ARMOIRE DE COMMANDE ET REMPLACE	27/09/2021	2067	1 041,00	
		TEIM		MISE EN PLACE DE PRISES D'ILLUMINATIONS	21/09/2021	2003	1 086,59	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT		DIAG EP ET PROG R30 2021	23/09/2021	2059	4 288,53	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		REMPACEMENT DU MAT 25/901 ACCIDENTE	04/10/2021	2098	480,53	
		DEKRA INDUSTRIAL SAS		EXTENSION DE NOUVEL ECLAIRAGE	15/09/2021	1954	99,46	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		REMPACEMENT BLOC VERRINE FOYER 04-04	04/10/2021	2096	195,98	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT		MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	14/09/2021	1943	1 517,39	
		DEKRA INDUSTRIAL SAS		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	06/09/2021	1911	124,56	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT		BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORMEILLES	29/09/2021	2083	1 239,06	
		SPIE CITY NETWORKS		RUES DU CONCOURS	06/09/2021	1910	1 270,66	
		SPIE		COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	16/09/2021	1992	4 724,86	
		FONTES DE PARIS		GONNEVILLE-SUR-MER - RD 163	31/08/2021	1867	2 470,60	
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN		ÉTREHAM - LA CARDONIERE	06/09/2021	1916	795,68	
				LONGUEVILLE - RD 125 ECRAMMEVILLE	15/09/2021	1955	2 645,50	
		SPIE CITY NETWORKS		RD 613 - RUE DES MOULINS	24/09/2021	2064	413,46	
		FONTES DE PARIS		LE VEY - RD 133A - LE HAUT DU VEY	31/08/2021	1867	3 019,20	
				SAINT-SYLVAIN - RD 183 -	31/08/2021	1867	1 515,43	
		DEKRA INDUSTRIAL SAS		COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	29/09/2021	2080	73,29	
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN		LONGUEVILLE - RD 125 ECRAMMEVILLE	06/09/2021	1915	2 645,51	
		4581620	Effacement des réseaux	SPIE CITY NETWORKS	RUES DU CONCOURS	06/09/2021	1910	4 530,40
		4581621	Effacement des réseaux	SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	14/09/2021	1944	3 380,21
				OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE	16/09/2021	1990	3 750,96
				RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	14/09/2021	1943	1 775,27
					PONT-L'ÉVEQUE - RD677 - ROUTE DE TROUVILLE	14/09/2021	1942	2 265,58
					PONT-L'ÉVEQUE - RUE DU CHAPEAU ROUGE	14/09/2021	1945	1 245,47
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>177 072,06</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>309 374,54</b>		

**BUREAU SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2021**  
**Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 31/08/2021 au 06/10/2021.**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de la dépense	Date de Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT	
16412	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 19/09/2021 N° A1410	20/09/2021	2000	37 468,36	
			AMORTISSEMENT du 01/10/2021 N° A1414	04/10/2021	2109	36 252,34	
			AMORTISSEMENT du 28/09/2021 N° A1415	04/10/2021	2099	18 302,78	
			AMORTISSEMENT du 01/10/2021 N° A1414	04/10/2021	2110	16 790,47	
			AMORTISSEMENT du 19/09/2021 N° A1410	20/09/2021	2001	9 860,85	
			AMORTISSEMENT du 28/09/2021 N° A1415	04/10/2021	2101	9 419,20	
16441	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 30/09/2021 N° A1410	04/10/2021	2107	9 292,68	
			ANNUITE 15/09/21 DU PRET 10000037303	16/09/2021	1988	7 410,21	
			AMORTISSEMENT du 28/09/2021 N° A1415	04/10/2021	2100	5 744,00	
20422	Electricité	LANGELIER	ROULLOURS - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	31/08/2021	1872	7 739,40	
2315	Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT CHATEAU - 185-09	15/09/2021	51108	30 534,20	
		SPIE CITY NETWORKS	BT COUR PORTEBOSQ 315-04	29/09/2021	51199	29 460,82	
		TEIM	BT FAVERIE 632-02 - EXTENSION BT SAS TDF	24/09/2021	51145	26 218,56	
		SPIE CITY NETWORKS	VALDALLIERE - BT HERBALIERE	05/10/2021	51213	25 379,60	
			REPLACEMENT PRCS CHATEAU FRIARDEL 100 KVA	27/09/2021	51171	24 317,93	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT TOUZERIE 141-04	15/09/2021	51107	21 709,65	
		SPIE CITY NETWORKS	BT HARAS LAUNAY	15/09/2021	51113	17 686,24	
		SORAPEL	GERROTS - BT COTEAUX	27/09/2021	51170	16 692,23	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	REPLACEMENT RC BOURG NEUF 250 KVA	15/09/2021	51115	15 986,65	
		SPIE CITY NETWORKS	VERSAINVILLE - REPLACEMENT RC BOURG NEUF	24/09/2021	51147	15 478,00	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	POTIGNY - CREATION PAC 4UF HAUT CLOS 250	24/09/2021	51150	14 149,00	
		SPIE CITY NETWORKS	BT LOT COMMUNAL	01/10/2021	51205	13 720,35	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-PIERRE-DES-IFS - BT GOULAFRIERE 64	20/09/2021	51138	12 291,22	
			BT MANOIR -005-05 - RENFORCEMENT DES RESEAUX	20/09/2021	51133	11 425,75	
			MUTATION H61 PICOTERIE 50 KVA PAR 100 KVA	20/09/2021	51135	11 207,65	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC - BT CHEROUNIERE	20/09/2021	51131	11 053,60	
			BT LONGUE HAIE	01/10/2021	51202	10 907,10	
		SPIE CITY NETWORKS	HERMIVAL-LES-VAUX - BT COUDRE	24/09/2021	51149	10 675,93	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT LE TORQUESNE 694-15	27/09/2021	51166	10 266,92	
		OMEXOM DISTRIBUTION	MANDEVILLE-EN-BESSIN - BT LONGUE FOSSE	21/09/2021	51140	8 342,38	
		SORAPEL	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - REPLACEMENT H61	15/09/2021	51116	7 356,31	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BRG ST CYR - 570-01 - EXTENSION DES RESEAUX	20/09/2021	51136	7 135,00	
		SORAPEL	ERNES - BT BG ERNES	27/09/2021	51172	7 062,78	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MUTATION DE POSTE - LIEU GUILMET	16/09/2021	51123	6 705,05	
			BT BOIS PLESSIS	15/09/2021	51110	6 554,22	
			MUTATION H61 PICOTERIE 50 KVA PAR 100 KVA	20/09/2021	51134	6 281,62	
		SPIE CITY NETWORKS	SAINT-PIERRE-DES-IFS - BT LIEU HARDY 648	20/09/2021	51139	6 181,80	
		TRANSFIX	CAUVICOURT - CREATION PRCS CAVEE 100 KVA	27/09/2021	51167	5 864,00	
			VAUX-SUR-AURE - CREATION PRCS FUMICHON 2	27/09/2021	51168	5 864,00	
			CULEY-LE-PATRY - REPLACEMENT H61 CAUMET	24/09/2021	51144	5 864,00	
			LA VESPIERE-FRIARDEL - REPLACEMENT PRCS	05/10/2021	51210	5 864,00	
			PRETEVILLE - CREATION PRCS ECACHES 522	05/10/2021	51209	5 864,00	
			VALAMBRAY - CREATION PRCS COUTURE - 517	05/10/2021	51208	5 864,00	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - CREATION PRCS	24/09/2021	51143	5 824,00	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BT BRG ST CYR - 570-01 - DESSERTE INTERIEURE	20/09/2021	51137	5 811,59	
		Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION	ÉTREHAM - LA CARDONIERE	06/09/2021	51106	38 172,85
			SPIE CITY NETWORKS	RD 613 - RUE DES MOULINS	24/09/2021	51165	34 614,72
			SPIE	COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	16/09/2021	51130	31 419,57
			OMEXOM DISTRIBUTION	LONGUEVILLE - RD 125	06/09/2021	51103	25 387,57
			SPIE CITY NETWORKS	RUES DU CONCOURS	06/09/2021	51102	24 008,65
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORM	29/09/2021	51200	23 139,04
			SPIE CITY NETWORKS	D88 ROUTE DU 8 MARS 1846 ET LA RUELLE	06/09/2021	51105	18 723,31
			SORAPEL	FONTENAY-LE-MARMION - D41	24/09/2021	2062	12 401,41
			OMEXOM DISTRIBUTION	ÉTREHAM - LA CARDONIERE	06/09/2021	1916	10 452,70
			SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	06/09/2021	51104	9 642,30
			SPIE	COURTONNE-LES-DEUX-ÉGLISES - RD135	16/09/2021	1993	9 062,90
			TRANSFIX	MANDEVILLE-EN-BESSIN - LE GLAY - PRCS	24/09/2021	51160	5 864,00
				LE VEY - RD 133A - LE HAUT DU VEY	24/09/2021	51161	5 864,00
			GB FORAGES DIRIGES	ETREHAL - LA CARDONIERE	04/10/2021	2113	5 610,00
		Eclairage Public	SATO	CASTINE-EN-PLAINE - RENOUVELLEMENT	06/09/2021	1908	39 420,14
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CAGNY - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC		06/09/2021	1904	25 534,18		
	ROTS - RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		15/09/2021	1951	18 547,90		
ENGIE	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - EXTENSION DE LAMPADAIRES		01/09/2021	1875	11 267,54		
TEIM	FALaise - RENOVATION DE FOYERSS		06/09/2021	1903	11 222,92		
CITELUM	DOZULE - MISE EN LUMIERE DE L'ESPACE CULTUREL		27/09/2021	2070	11 067,77		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CORMELLES-LE-ROYAL - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS		14/09/2021	1941	11 040,80		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER - MISE EN PLACE ECLAIRAGE		23/09/2021	2058	10 271,12		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CORMELLES-LE-ROYAL - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS		15/09/2021	1952	8 347,67		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ARGENCES - MISE EN VALEUR DU MOULIN		23/09/2021	2055	8 207,72		
CITELUM	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC		24/09/2021	2061	6 647,05		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	BANVILLE - MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		17/09/2021	1997	6 589,75		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER - EXTENSION RESEAUX		23/09/2021	2057	6 445,69		
GAGNERAUD CONSTRUCTION	DOUVRES-LA-DELIVRANDE - EXTENSION ECLAIRAGE		17/09/2021	1996	5 810,44		
OMEXOM DISTRIBUTION	ROUTE NATIONALE		16/09/2021	1991	32 462,01		
Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT		BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	01/09/2021	1877	27 798,63	
	SORAPEL		PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	16/09/2021	1995	18 646,05	
	OMEXOM DISTRIBUTION	ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FER	16/09/2021	1989	15 312,79		
	SPIE CITY NETWORKS	D88 ROUTE DU 8 MARS 1846 ET LA RUELLE	06/09/2021	1914	13 808,22		
		FONTENAY-LE-MARMION - D41	24/09/2021	2063	11 094,33		
	SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	14/09/2021	1944	6 730,21		

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de la dépense	Date de Mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
			RD 43 - LA BRUYERE	06/09/2021	1913	6 643,28
		FONTES DE PARIS	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	31/08/2021	1867	5 635,83
		OMEXOM DISTRIBUTION	ÉTREHAM - LA CARDONIERE	21/09/2021	2005	5 470,68
		EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	LONGUEVILLE - RD125	15/09/2021	1956	5 456,31
		STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	14/09/2021	1946	18 230,82
4581620	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	01/09/2021	1877	17 081,45
				01/09/2021	1878	12 106,53
		STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - EGLISE	14/09/2021	1947	7 740,36
		SORAPEL	RD 43 - LA BRUYERE	06/09/2021	1913	5 609,49
		SPIE CITY NETWORKS	D88 ROUTE DU 8 MARS 1846 ET LA RUELLE	06/09/2021	1914	5 234,75
		SORAPEL	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	16/09/2021	1995	22 230,81
4581621	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVÊQUE - RUE DU CHAPEAU ROUGE	14/09/2021	1945	21 114,18
		STURNO	RD 187 - LE PUIITS - LA FOSSE BOREL	21/09/2021	2007	18 845,11
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PONT-L'ÉVÊQUE - RD677 - ROUTE DE TROUVILLE	14/09/2021	1942	18 751,31
		OMEXOM DISTRIBUTION	ROUTE NATIONALE	16/09/2021	1991	16 664,86
		EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE	16/09/2021	1994	15 510,10
		SPIE CITY NETWORKS	RD 613 - RUE DES MOULINS	24/09/2021	2064	12 229,36
				15/09/2021	1955	8 367,04
		OMEXOM DISTRIBUTION	LONGUEVILLE - RD 125	06/09/2021	1915	8 367,04
				14/09/2021	1948	6 547,80
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>1 434 979,15</b>

606121	Eclairage Public	ENGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE	21/09/2021	2023	19 190,08
61561	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 1	31/08/2021	1869	30 073,96
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 4	31/08/2021	1868	23 930,23
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	06/09/2021	1902	18 358,86
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	15/09/2021	1949	18 358,86
			MIL ECLAIR	15/09/2021	1953	10 000,00
		ENGIE	PEINTURE DE MATS FONTES	01/09/2021	1876	7 144,25
61563	Informatique	IBC DIALOGUE	SUPERVISION MAINTENANCE ET EXPLOITATION	06/09/2021	1895	11 308,59
615634	Energie	FILLNDRIVE	ABONNEMENT STATION HYDROGENE	04/10/2021	2084	6 000,00
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	07/09/2021	1923	14 236,87
				02/09/2021	1884	13 733,02
6233	Communication	LE PAVILLON AUGUSTINE	DEJEUNER	04/10/2021	2088	6 082,90
63512	Finances	SIP CAEN NORD	TAXE FONCIERE	22/09/2021	2025	24 140,00
65738	Energies	CU DE CAEN LA MER	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE - IFS	05/10/2021	2133	5 130,00
661112	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	REMBOURSEMENT D'INTERETS	04/10/2021	2110	7 684,05
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE		16/09/2021	1987	6 630,21
		CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE		04/10/2021	2109	6 035,96
73981	Finances	LE MOLAY LITTRY	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2039	38 268,19
		VILLERS BOCAGE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2052	38 204,57
		LUC SUR MER	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2042	37 839,77
		MERVILLE FRANCEVILLE PLAGES	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2044	36 999,75
		CARPIQUET	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2030	36 841,09
		HERMANVILLE SUR MER	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2037	36 438,91
		ST CONTEST	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2048	36 375,77
		BIEVILLE BEUVILLE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2028	36 042,27
		LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2038	31 765,03
		COLLEVILLE MONTGOMERY	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2031	31 204,44
		ST AUBIN SUR MER	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2045	30 728,36
		ST VIGOR LE GRAND	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2047	30 648,50
		DEMOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2034	28 873,92
		BERNIERES SUR MER	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2027	28 776,95
		LION SUR MER	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2040	28 136,13
		MATHIEU	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2043	26 708,56
		BENOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2026	26 421,02
		FONTAINE ETOUPEFOUR	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2035	24 908,33
		ST MARTIN DE FONTENAY	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2049	22 838,41
		SOLIERES	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2050	22 418,84
		LOUVIGNY	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2041	22 358,54
		CUVERVILLE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2033	17 764,81
		ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	REVERSEMENT TCCFE 2020	22/09/2021	2046	15 500,76
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>914 100,76</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>2 349 079,91</b>
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------



COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 13 OCTOBRE 2021

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				REFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE		PETITIONNAIRE
ANGERVILLE <i>Etude en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment agricole 36kVA	RONEY Gaylord	Extension basse tension	385	Barème	32 749,00 €	9 824,70 €	13 099,60 €	22 924,30 €	0,00 €	9 824,70 €	-
CAGNY <sup>(1)</sup> <i>OS lancé</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un site de production de mélasse pour animaux, 250 kVA	SAINT LOUIS SUCRE Cagny	Extension haute et basse tension	455	Réel	101 404,51 €	10 000,00 €	40 561,80 €	50 561,80 €	0,00 €	50 842,71 €	-
ETREHAM <i>Etude à lancer</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Installation d'un compteur dans un bâtiment agricole (36 kVA - Triphasé)	LOREL Thomas	Extension BT	180	Barème	16 349,00 €	4 904,70 €	6 539,60 €	11 444,30 €	0,00 €	4 904,70 €	-
LE BREUIL-EN-AUGE <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle antenne de radiotéléphonie 12kVA	AXIONE	Extension basse tension	55	Barème	6 343,00 €	1 902,90 €	2 537,20 €	4 440,10 €	0,00 €	1 902,90 €	-
THUE-ET-MUE CHEUX <i>OS à lancer</i>	B1	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment agricole existant	GAEC DU ROUITOIR	Extension basse tension	315	Barème	27 149,00 €	2 714,90 €	10 859,60 €	13 574,50 €	0,00 €	13 574,50 €	-

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				REFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC		PETITIONNAIRE
BANVILLE <i>Etude à lancer</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une station d'épuration Eaux Usées existante	SIVU BANVILLE/STE-CROIX-SUR-MER	Extension BT + renforcement BT	325	Barème	27 943,00 €	11 177,20 €	11 177,20 €	22 354,40 €	5 588,60 €	0,00 €	6 343,00 €
LUC-SUR-MER <i>OS à lancer</i>	B1	Déclaration préalable	Alimentation d'un futur lotissement composé d'un lot destiné à la construction d'une maison d'habitation individuelle, viabilisation assurée par la commune	Commune	Extension BT	57	Barème	6 509,00 €	650,90 €	2 603,60 €	3 254,50 €	3 254,50 €	0,00 €	0,00 €
RANVILLE <i>OS à lancer</i>	C	Permis d'aménager	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement communal de 14 lots, 153 kVA foisonnés - 3 Secteurs (A, B et C)	Commune	Extension BT	137	Réel	29 670,14 €	11 868,06 €	11 868,06 €	23 736,11 €	5 934,03 €	0,00 €	0,00 €
ST-VIGOR-LE-GRAND <i>Etude à lancer</i>	B1	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une future station de refoulement Eaux Usees	CC Bayeux Intercom	Extension BT	92	Barème	9 309,00 €	930,90 €	3 723,60 €	4 654,50 €	4 654,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>						<b>2056</b>		<b>263 768,65 €</b>	<b>53 974,26 €</b>	<b>102 970,26 €</b>	<b>156 944,52 €</b>	<b>25 774,63 €</b>	<b>81 049,51 €</b>	<b>6 343,00 €</b>

(1) Pour ce dossier de CAGNY, si la commission décidait de proposer au Bureau Syndical de ne pas appliquer le plafond d'aide de 10 000 €, l'aide de 30 % serait de

30 421,35 €



## COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 13 OCTOBRE 2021

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
LE BREUIL-EN-BESSIN	LE BREUIL-EN-BESSIN	C	Alimentation en énergie électrique de 2 futures maisons d'habitations individuelles	37	4 903,00 €	980,60 €	1 961,20 €	2 941,80 €	0,00 €	1 961,20 €	0,00 €
CREPON	CREPON	C	Lotissement de 3 lots et modification d'un branchement existant	26	4 023,00 €	804,60 €	1 609,20 €	2 413,80 €	0,00 €	1 609,20 €	0,00 €
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HEURTEVENT	C	Réhabilitation et extension d'une construction existante 12kVA	70	7 543,00 €	1 508,60 €	3 017,20 €	4 525,80 €	0,00 €	3 017,20 €	0,00 €
PENNEDEPIE	PENNEDEPIE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	52	6 109,00 €	1 221,80 €	2 443,60 €	3 665,40 €	0,00 €	2 443,60 €	0,00 €
RANVILLE	RANVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	137	12 909,00 €	2 581,80 €	5 163,60 €	7 745,40 €	0,00 €	5 163,60 €	0,00 €
ST-GERMAIN-LE-VASSON	ST-GERMAIN-LE-VASSON	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	35	4 749,00 €	949,80 €	1 899,60 €	2 849,40 €	0,00 €	1 899,60 €	11 000,00 €
ST-OMER	ST-OMER	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	68	7 389,00 €	1 477,80 €	2 955,60 €	4 433,40 €	0,00 €	2 955,60 €	0,00 €
SUBLES	SUBLES	C	Alimentation d'un futur lotissement privé nommé 'LE HAUT DE BRUNVILLE-SUD' composé de 37 lots représentant 46 logements	80	17 242,11 €	6 896,84 €	6 896,84 €	13 793,69 €	3 448,42 €	0,00 €	0,00 €
SURVILLE	SURVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation 12kVA	32	4 509,00 €	901,80 €	1 803,60 €	2 705,40 €	0,00 €	1 803,60 €	0,00 €
THUE-ET-MUE	BROUJAY	B1	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé composé de 33 lots et d'un macrolot	155	24 772,48 €	0,00 €	9 908,99 €	9 908,99 €	0,00 €	14 863,49 €	0,00 €
				10	6 045,70 €	1 209,14 €	2 418,28 €	3 627,42 €	2 418,28 €	0,00 €	0,00 €

<b>702</b>	<b>100 194,29 €</b>	<b>18 532,78 €</b>	<b>40 077,72 €</b>	<b>58 610,50 €</b>	<b>5 866,70 €</b>	<b>35 717,09 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------



# ACTE CONSTITUTIF

## GROUPEMENT DE COMMANDES

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale  
de bâtiments communaux d'Ouilly le Tesson**



**Membre : .....**

## PREAMBULE

La commune d'OUILLY le TESSON a pour projet de rénover globalement (isolation, menuiseries, production de chaleur, etc.) plusieurs bâtiments communaux :

- une école
- une salle polyvalente
- deux logements communaux

Ce projet comprend notamment le remplacement des systèmes de production de chaleur actuels (3 chaudières fioul et un plafond rayonnant électrique) vieillissants, peu performants et/ou coûteux à l'usage par un système moins polluant et dont le coût de fonctionnement sera mieux maîtrisé par la commune d'OUILLY le TESSON : une chaufferie bois munie d'un appoint / secours et d'un réseau technique de distribution de la chaleur.

Afin de bénéficier de l'accompagnement du SDEC ENERGIE (qui se chargera de réaliser les marchés publics, de traiter les points techniques avec les différents intervenants et d'exploiter la chaufferie) et de financements supplémentaires (contrat patrimonial SDEC ENERGIE/ADEME) la commune d'OUILLY le TESSON lui a transféré sa compétence « Énergies renouvelables ». Le SDEC ENERGIE est donc devenu le maître d'ouvrage d'une partie de l'opération de rénovation globale : celle consacrée à la substitution des systèmes de production de chaleur actuels par une chaufferie bois et son réseau technique de distribution de chaleur.

L'objectif du groupement est d'avoir un maître d'œuvre commune à l'ensemble du projet, ce qui devrait faciliter sa réalisation et permettre d'optimiser les coûts.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 OBJET DU GROUPEMENT

Le présent acte constitutif a pour objet de constituer un groupement de commandes, dénommé ci-après « le groupement », sur le fondement des dispositions du code de la commande publique (L 2113-6 à L 2113-7) et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

## ARTICLE 2 NATURE DU BESOIN

Le groupement constitué par le présent acte constitutif consiste à répondre au besoin commun des membres de choisir une maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de bâtiments communaux d'Ouilly le Tesson.

## ARTICLE 3 MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué par :

- Le SDEC ENERGIE (syndicat départemental d'énergies du Calvados)
- La commune d'Ouilly le Tesson

## ARTICLE 4 DESIGNATION ET MISSIONS DU COORDONNATEUR

### 4.1 Coordonnateur du groupement de commande

Le SDEC ENERGIE est désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des membres au sens du code de la commande publique (Les articles L2113-6 et L 2113-7 de la commande publique). Il est dénommé ci-après le « coordonnateur ».

Le siège du coordonnateur est situé : Esplanade Brillaud de Laujardière CS 7 5046 - 14077 Caen cedex 5.

Le coordonnateur pourra s'appuyer sur les autres membres du présent groupement pour assurer sa mission.

### 4.2 Missions et rôle du coordonnateur

Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution du marché.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants au marché passé dans le cadre du groupement.

En pratique, le coordonnateur est chargé de :

- définir le choix du mode de passation des marchés ;
- préparer les dossiers de consultation (DCE), en assurer l'envoi, les mettre à la disposition des candidats et en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés et gérer l'ensemble des procédures dématérialisées ;
- assurer la publication des avis d'appels publics à la concurrence ;
- réceptionner les plis, analyser les candidatures et les offres ;
- informer les candidats des décisions de la Présidente ;
- signer, notifier le marché ;
- transmettre le marché aux autorités de contrôle du département du Calvados ;
- procéder à la publication de l'avis d'attribution ;
- transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution du marché en ce qui les concerne ;
- gérer, le cas échéant, les contentieux survenus, dans le cadre de la procédure de passation du marché ;
- gérer le cas échéant la passation des avenants.

Le SDEC ÉNERGIE prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 (dite « CNIL 3 ») relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **ARTICLE 5 MISSIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Les membres sont chargés de :

- assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins : suivi du marché, paiement des factures, application de pénalités... ;
- participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 ci-après.

## **ARTICLE 6 FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.  
Aucune contribution n'est demandée pour adhérer au groupement.

## **ARTICLE 7 DUREE DU GROUPEMENT**

Le groupement de commande, objet du présent acte constitutif, est institué jusqu'à la fin du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de bâtiments communaux d'Ouilly le Tesson.

## **ARTICLE 8 ADHESION DES MEMBRES**

Chaque membre adhère au groupement par approbation de leur assemblée délibérante.  
Cette décision est notifiée au coordonnateur.

## **ARTICLE 9 CAPACITE A ESTER EN JUSTICE**

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.  
Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

## **ARTICLE 10 RESOLUTION DE LITIGES**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.  
Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

## ARTICLE 11 MODIFICATION DU PRESENT ACTE CONSTITUTIF

Les éventuelles modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

## ARTICLE 12 DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Le présent acte est résilié de plein droit en cas de disparition du besoin de chaque membre du groupement.

Pour le Coordonnateur,

Pour le membre,

A Caen, le .....,

A....., le .....,

La Présidente du SDEC ENERGIE,




**COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 4 OCTOBRE 2021**
**PROGRAMME 2021 : TRANCHE 7**  
**Affaires inférieures à 40 k€ HT**

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	DEMOUVILLE	DEMOUVILLE	Remplacement du foyer 17-049 hors service	374 €
	FONTAINE-HENRY	FONTAINE-HENRY	Remplacement de la crosse 02-015 accidentée	397 €
	SOULEUVRE EN BOCAGE	SAINT-MARTIN-DES-BESACES	Renovation prises guirlandes 04-45 et 46 abimées	446 €
	BAYEUX	BAYEUX	Renouvellement du mât alu 53-012 accidenté	560 €
	CAIRON	CAIRON	Extension ou mise en lumière	616 €
	ORBEC	ORBEC	Renouvellement mât accidenté 03-062	642 €
	SAINT-CONTEST	SAINT-CONTEST	Renouvellement du mât 09-002 accidenté	700 €
	OSMANVILLE	OSMANVILLE	Renouvellement du mât 04-028 accidenté	713 €
	ROTS	LASSON	Renouvellement du mât 12-003 Accidenté	843 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	Remplacement des foyers 10-010-011-014 hors services	920 €
	TOURGEVILLE	TOURGEVILLE	Renouvellement du lampadaire 06.046	962 €
	BAYEUX	BAYEUX	Renouvellement du mât 68-013 accidenté	987 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	Renouvellement du mât 11.016	1 002 €
	AMFREVILLE	AMFREVILLE	Renouvellement de la borne 15.031	1 007 €
	MAROLLES	MAROLLES	Renouvellement du mât 01.025	1 108 €
	ANGUERNY	ANGUERNY	Renouvellement du mât 01-004 accidenté	1 121 €
	TOURVILLE-SUR-ODON	TOURVILLE-SUR-ODON	Extension de 7 prises guirlandes sur les 05/002-006-007-009 et 10/001-002-003	1 251 €
	SAINT-SYLVAIN	SAINT-SYLVAIN	Renouvellement massif du 99-005/6 hors service	1 255 €
	BAYEUX	BAYEUX	Renouvellement du lampadaire 05-065 accidenté	1 295 €
	MEZIDON VALLEE D'AUGE	MEZIDON-CANON	Renouvellement du lampadaire 01.006	1 324 €
	L'HOTELLERIE	L'HOTELLERIE	Renouvellement du poteau et luminaire 02.001	1 391 €
	REVIERS	REVIERS	Renouvellement foyers 02-025 ET 03-029 hors service	1 398 €
	PERIERS-SUR-LE-DAN	PERIERS-SUR-LE-DAN	Déplacement du lampadaire 08/011	1 400 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Renouvellement matériel vétuste	1 405 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Travaux liés à la mise en place d'un centre urbain de surveillance pour vidéo protection	1 499 €
	ÉVRECY	ÉVRECY	Extension éclairage public - armoire 07 LE HOM	1 520 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Renouvellement du lampadaire 41-052 accidenté	1 535 €
	ÉPRON	ÉPRON	Remplacement Mât Alu et foyer Murena TABLED - 03-063 accidentés,	1 591 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Renouvellement lampadaire 23-023 accidenté	1 612 €
	TROARN	TROARN	Renouvellement du lampadaire 02-019	1 734 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Renouvellement mât 16.011/012 accidenté	1 750 €
	BANVILLE	BANVILLE	Renouvellement matériel hors service	1 780 €
	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	Renouvellement du lampadaire 07-010 accidenté	1 878 €
	BLANGY-LE-CHATEAU	BLANGY-LE-CHATEAU	Renouvellement du lampadaire 01.066	1 921 €
	ANISY	ANISY	Extension de 11 prises guirlandes	1 966 €
	OUILLY-LE-VICOMTE	OUILLY-LE-VICOMTE	Renouvellement du lampadaire 03.003	2 081 €
	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	Extension d'un lampadaire suite aménagement - armoire 02	2 140 €
	LUC-SUR-MER	LUC-SUR-MER	Renouvellement lampadaire 13-039 accidenté	2 227 €
	MOULT	MOULT	Déplacement des candélabres (mât triple) 19-039/40/41 et 19-033/34/35	2 860 €
	L'OUDON	L'OUDON	Déplacement armoire 09 AMMEVILLE	3 528 €
	SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	Renouvellement des lampadaires 01/016 et 01/017	3 685 €
	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	Remplacement du 01-14 et extension d'un lampadaire pour le virage	3 836 €
	ROTS	ROTS	Remplacement lampadaires 05-062-063-064-065-067 HS et 066 vétuste	3 957 €
	SAINT-CONTEST	SAINT-CONTEST	Extension prises guirlandes	4 290 €
	DEMOUVILLE	DEMOUVILLE	Extension de 27 prises guirlandes	4 947 €
	CAIRON	CAIRON	Remplacement 4 Bornes éclairage 08-016 à 019 et luminaire 13-04	5 076 €
	COLOMBY-ANGUERNY	COLOMBY-ANGUERNY	Extension éclairage La Mare	5 152 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Renouvellement câble défectueux lampadaire 17-003 A 17-004	5 202 €
	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	Chemin des tinards	5 561 €
	ESTREES-LA-CAMPAGNE	ESTREES-LA-CAMPAGNE	Pose de prises guirlandes	5 650 €
	VICQUES	VICQUES	Renouvellement des foyers les plus anciens	6 607 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	Remplacement de câbles aériens vétustes	7 374 €
	LE HOM	THURY-HARCOURT	Renouvellement câbles et luminaires suite réfection façade	8 348 €
	BAYEUX	BAYEUX	Renouvellement matériel hors service et prestation 100% lumière	8 718 €
	COMBRAY	COMBRAY	Extension 2 lampadaires après le 02-001	9 804 €
	SAINT-AUBIN-SUR-MER	SAINT-AUBIN-SUR-MER	Renouvellement matériel hors service	11 920 €
	RYES	RYES	Extension éclairage parking et cheminement PMR LO éclairage parking et cheminement PMR La Poste	15 790 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	Extension éclairage dans le cadre de l'aménagement du plateau surélevé	16 076 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	Eclairage de 7 passages piétons	17 601 €
	GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	Extension éclairage - Armoire 01	23 907 €

**Extension  
Renouvellement**

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	CROUAY	CROUAY	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	2 871 €
	FRESNE-LA-MERE	FRESNE-LA-MERE	Renouvellement des lanternes les plus anciennes	5 267 €
	CAUMONT-SUR-AURE	CAUMONT-L'ÉVENTE	Renouvellement de 8 lampadaires de + 30 ans	5 576 €
	LE MESNIL-VILLEMENT	LE MESNIL-VILLEMENT	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans_2021 Tranche 1	5 829 €
	GOUSTRANVILLE	GOUSTRANVILLE	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	6 409 €
	SAINT-LAURENT-SUR-MER	SAINT-LAURENT-SUR-MER	Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans	22 856 €
<b>Signalisation lumineuse (SL)</b>	BAYEUX	BAYEUX	Remplacement du contrôleur de carrefour à feux 03	5 911 €

	Nombre de dossiers :		Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	60		228 237 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	0		
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	6		48 808 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	1		5 911 €
<b>Total</b>	<b>67</b>		<b>282 956 €</b>

DIDIER SEBAN

MY-KIM YANG-PAYA  
Ancien membre du Conseil de l'Ordre  
Ancien membre du Conseil National des  
Barreaux

MARIE-HELENE PACHEN-LEFÈVRE  
THOMAS ROUYERAN

GUILLAUME GAUCH

MATTHIEU HENON

CLAIRE-MARIE DUBOIS-SPAENLE

LORÈNE CARRÈRE

ALEXANDRE VANDEPOORTER

SOLENE DAUCÉ

CELINE LHERMINIER

ALOÏS RAMEL

ANNE-CHRISTINE FARCAT-BERNET

PHILIPPE GUELLIER

AUDREY LEFÈVRE

AVOCATS ASSOCIES

CORINNE HERRMANN

BERNOIT ROSEIRO

MARION TERRAUX

MICHAËL GOUPIL

EGLANTINE ENJALBERT

MARJORIE ABBAL

CLEMENCE DU ROSTU

MARLÈNE JOUBIER

SONIA KANOUN

ALEXANE RAYNALDY

AURELIE CROS

ARTHUR GAYET

JENNIFER HALTER

TADDIDINE BAKARI-BAROINI

SAMUEL COUVREUR

MELINA NAGGEEA

HAKIM ZIANE

MARTIN MATTIUSI-POUX

MARIANNE HAUTON

MAEVA GUILLERM

ALEXANDRA ADERNO

ALIENOR DE ROUX

EMMANUELLE BARON

PERRINE BOUCHARD

ELISE HUMBERT

ASTRID BOULLAULT

EMILIE BACQUEYRISSES

PIERRE LAFFITTE

BADREDDINE HAMZA

AGATHE DELESCLEUSE

MARGAUX DAVRAINVILLE

FLORENT BOUTTEMY

LAURENT BONNARD

VINCENT CADOUX

LUCIE LEFEBVRE

MARIE PICARD

YVONNICK LE FUSTEC

STELLA FLOCCO

MARINE ALLALI

SARA BEN ABDELADHIM

MYRIAM DAHMANE

CHRISTOPHE FARINEAU

VICTORIA GOACHET

MARGAUX PARISOT

AXELLE LASSERRE

SHARMILA JOSEPH

DAVID CONERARDY

THIBAUT CADO

ESTHER DOULAIN

ROMAIN MILLARD

AKIF EKINCI

GUILLAUME VAN HOUTTE

ALIX MERCERON

ANA NUYTTEN

THOMAS CHEVANDIER

CÉCILE JAUNEAU

GAËLLE COLLIN

ELIE LELLOUCHE

CAROLINE VERGER-GIAMBELLUCCO

ANTONIN GRAS

JULIE CAZOU

FREDERIC CASTELLA

AVOCATS A LA COUR



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU  
CALVADOS (SDEC Energie)  
Esplanade Brillaud de Laujardière  
BP 7 0546  
14077 CAEN CEDEX 5

Par e-mail : [sdurand@sdec-energie.fr](mailto:sdurand@sdec-energie.fr)

Paris, le 27 septembre 2021

**A l'attention de Madame Sylvie DURAND, Directrice service  
Concessions**

AFFAIRE : SDEC CALVADOS / NORME ECLAIRAGE PUBLIC  
NOS REF : 202109119 - MHP/SJO

**Dossier suivi par Maîtres Marie-Hélène PACHEN LEFEVRE et Sharmila  
JOSEPH**

Monsieur le Directeur Général,

Le SDEC ENERGIE (ci-après « le Syndicat ») est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité sur le territoire des communes lui ayant transféré cette compétence.

Le Syndicat exerce également, en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence éclairage public.

Le Syndicat est donc maître d'ouvrage des travaux d'installation d'éclairage public et il en assure l'entretien et la maintenance. A ce titre, le SDEC ENERGIE est contraint de respecter certaines prescriptions techniques, dont la norme NF EN 13201 qui fixe des exigences de performances pour des motifs de sécurité de circulation (routière et des piétons).

Toutefois, quelques communes demandent au Syndicat de s'affranchir de l'application de cette norme pour les travaux qui seront réalisés sur leur territoire pour des raisons esthétiques.

Face à cette situation, le Syndicat s'interroge sur les questions suivantes, que nous aborderons successivement :

- Les prescriptions de la norme NF EN 13201 s'imposent-elles au Syndicat lorsqu'il exerce sa compétence en matière d'éclairage public ? Quels sont les risques encourus par le Syndicat en cas de non-application des prescriptions de cette norme ? (I) ;
- Le maire, en ce qu'il dispose des pouvoirs de police sur sa commune adhérente à la compétence Eclairage public du SDEC ENERGIE, peut-il être mis en cause en cas d'accident de la circulation lié à un défaut d'éclairage des voies publiques, si le Syndicat ne respecte pas, à la demande dudit maire, lors de la construction de ce réseau, les interdistances prescrites par cette norme ? (II) ;
- Comment le Syndicat doit-il hiérarchiser les dispositions de cette norme et les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 *relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses* ? (III).

\*\*\*

**I. Les prescriptions de la norme NF EN 13201 s'imposent-elles au Syndicat lorsqu'il exerce sa compétence en matière d'éclairage public ? Quels sont les risques encourus par le Syndicat en cas de non-application des prescriptions de cette norme ?**

1. Aux termes de l'article L. 1111-5 du code général des collectivités territoriales, qui s'applique aux Syndicats mixtes fermés tel que le SDEC ENERGIE<sup>1</sup> :

« Seules peuvent être opposées aux communes, départements et régions :

1° **Les prescriptions et procédures techniques prévues par une loi ou un décret pris en application d'une loi** et applicables à l'ensemble des personnes physiques comme des personnes morales de droit privé ou de droit public ;

2° **Les prescriptions et procédures techniques prévues par une loi ou un décret pris en application d'une loi** et spécialement applicables aux communes, départements et régions. »

En outre, une norme technique ne peut être rendue obligatoire qu'en vertu d'une disposition réglementaire ainsi que le rappelle l'article 17 du Décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 *relatif à la normalisation* :

« Les normes sont d'application volontaire.

**Toutefois, les normes peuvent être rendues d'application obligatoire par arrêté signé du ministre chargé de l'industrie et du ou des ministres intéressés.**

Les normes rendues d'application obligatoire sont consultables gratuitement sur le site internet de l'Association française de normalisation. »

---

<sup>1</sup> CAA Marseille, 3 avril 2001, *Commune d'Aubagne c. ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie*, n° 99MA01095

**En l'état, la norme NF EN 13201 n'a pas été rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire.**

2. Cependant, quand bien même les normes techniques ne revêtent pas un caractère réglementaire, celles-ci s'imposent aux maîtres d'ouvrage dès lors qu'elles sont une codification des règles de l'art.

En effet, ainsi que le rappelait la commission centrale des marchés :

« Les normes sont un outil de prescription. **En codifiant l'état de l'art, elles évitent de réinventer la technique, ce qui comporterait des risques d'erreurs et nuirait à l'efficacité de la production** »<sup>2</sup>.

**Ainsi, une construction qui ne respecterait pas les prescriptions de la norme NF EN 13201 ne serait pas conforme aux règles de l'art :**

« Or, si le rapport d'expertise du 4 juin 2013 retient que la législation en vigueur a été respectée par les professionnels ayant conçu et réalisé l'éclairage de la résidence, il **met toutefois en exergue, au visa de la norme européenne EN 13201 [...] le fait que l'installation ne répond nullement aux règles de l'art communément admises** » (CA de Chambéry, 28 mars 2019, Consorts X c. le syndicat de copropriétaires de la résidence « l'Élément », n° 17/01680).

**La méconnaissance d'une norme, même non obligatoire, peut ainsi engager la responsabilité d'un maître d'ouvrage, et ce d'autant plus, s'il s'agit d'un professionnel averti.** C'est ainsi que la Cour d'appel de Grenoble a retenu la responsabilité d'un syndicat intercommunal d'électricité, intervenant en qualité de maître d'ouvrage délégué en raison de la méconnaissance de normes non obligatoires, en l'espèce les normes NF C11-201 et UTE C11-001, dans les termes suivants :

**« Ce syndicat est spécialisé dans l'électrification du territoire et il dispose donc de toute l'expertise nécessaire pour pouvoir apprécier les conséquences attachées à une méconnaissance des distances minimales entre une ligne basse tension et une ligne haute tension.**

En l'espèce, les normes applicables imposent que lors de la construction d'une ligne basse tension au voisinage d'une ligne haute tension, les poteaux doivent être implantés de telle sorte qu'avec un battement maximal de la ligne haute tension, le câble basse tension reste à plus de 2 mètres de la phase haute tension la plus proche.

S'agissant du présent sinistre, l'implantation des poteaux basse tension n'était pas suffisamment bien calculée pour éviter la création d'un arc électrique mettant le feu à un poteau en bois dans des circonstances météorologiques favorables (vent, pluie).

---

<sup>2</sup> Recommandations T1-99 de la commission centrale des marchés aux maîtres d'ouvrage publics, relative à l'utilisation des normes et certifications dans les spécifications, et à l'appréciation des équivalences, p. 11

Pour éviter le sinistre, il suffisait donc au syndicat d'électrification, maître d'ouvrage délégué, de constater que l'écart entre les lignes n'était pas le bon et que l'installation ne respectait pas les préconisations des normes rappelées ci-dessus, normes auxquelles le CCAP et le CCTP font expressément référence, notamment et à plusieurs reprises la norme NFC 11-201.

Ainsi, dès lors qu'il s'agit d'un désordre apparent aux yeux d'un professionnel averti comme l'est le maître d'ouvrage délégué, et d'un désordre qui n'a fait l'objet d'aucune réserve à la réception, la commune de Valbonnais et son assureur la MMA IARD ne peuvent pas rechercher la responsabilité contractuelle du constructeur [...]. » (CA de Grenoble, 12 mars 2019, *Commune de Valbonnais c. Bouygues Energies et Services*, n° 17/00102).

Ainsi, en qualité de professionnel averti, le SDEC ENERGIE ne peut pas se soustraire à la norme NF EN 13201, dont le non-respect serait, en cas d'accident, susceptible d'engager sa responsabilité. Et cela, nous semble-t-il, sous réserve qu'il soit établi un lien de causalité entre le manquement à la norme et un accident qui surviendrait.

**3. De surcroît, la responsabilité du fait des ouvrages publics** « est une responsabilité pour faute à l'égard des participants et des usagers de l'ouvrage, **les usagers bénéficiant d'une présomption de faute qui renverse la charge de la preuve de l'entretien normal de l'ouvrage sur le gardien de celui-ci** » (conclusions de Gilles PELLISSIER sur CE, 17 janvier 2020, *société EDF c/ Régie des eaux du canal de Belletrud (RECB)*, n° 433506).

Le défaut d'entretien inclut également les défauts d'aménagement et/ou de conception initiale (CE, 10 mars 1978, *Monsieur Barrandon c. Ville de Nîmes*, n° 01631).

**Et c'est en démontrant que l'ouvrage a été réalisé conformément aux règles de l'art que la responsabilité du maître d'ouvrage peut être écartée :**

« Mme A, bien que non partie au bail conclu entre Habitat Eurélien et son ami M. D, avait en l'espèce la qualité d'usager de l'ouvrage dont était propriétaire l'office public d'habitat. **A supposer même que puisse être regardé comme établi le lien de causalité entre cet ouvrage et les blessures subies par l'intéressée, il résulte de l'instruction, en particulier du rapport d'expertise technique, que le bac de douche était un matériel de bonne qualité, qu'il avait été installé dans les règles de l'art et selon les normes applicables à la date des travaux** et ne présentait aucun défaut technique pouvant être à l'origine ou laissant présager sa rupture. Par suite, **l'absence de défaut dans la conception et la réalisation de l'ouvrage par Habitat Eurélien doivent être regardés comme établis en l'espèce**, de sorte que la responsabilité du maître d'ouvrage pour défaut d'entretien normal ne peut qu'être écartée. » (CAA Nantes, 8 mars 2019, *Mme B c. l'Office public de l'habitat d'Eure-et-Loir (Habitat Eurélien)*, n° 17NT01182).

A l'inverse, en cas d'accident, le non-respect d'une norme technique, qui au demeurant poursuit des objectifs de sécurité, serait incontestablement un élément en faveur de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Par conséquent, il résulte de ce qui précède que la norme NF EN 13201 s'impose au SDEC ENERGIE, et que son non-respect pourrait faciliter l'engagement de la responsabilité du Syndicat.

**II. Le maire, en ce qu'il dispose des pouvoirs de police sur sa commune adhérente à la compétence Eclairage public du SDEC ENERGIE, peut-il être mis en cause en cas d'accident de la circulation lié à un défaut d'éclairage des voies publiques, si le Syndicat ne respecte pas, à la demande dudit maire, lors de la construction de ce réseau, les inter-distances prescrites par cette norme ?**

1. Lorsque les collectivités membres lui ont transféré leur compétence en matière d'éclairage public, le SDEC ENERGIE assume l'ensemble des droits et obligations en lieu et place de ses membres (art. L. 1321-2 du code général des collectivités territoriales).

Ainsi, en cas d'accident imputable à un défaut d'un ouvrage réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'un syndicat, celui-ci est responsable en lieu et place de la commune membre :

« Considérant que la commune de Montauban fait valoir, pour la première fois en appel, **qu'à la date à laquelle s'est produit l'accident, la voirie avait été transférée à la communauté d'agglomération du pays de Montauban et des Trois Rivières, devenue en 2010 communauté du Grand Montauban, de sorte que l'excavation dans laquelle le véhicule est tombé provenait de travaux dont le maître d'ouvrage était cette seule communauté d'agglomération** ; que la commune produit, à cet égard, une copie du marché de travaux conclu le 23 novembre 2004, par lequel ladite communauté charge les entreprises Rodolausse et Richin de la réalisation du lot " espaces verts ", dans le cadre de l'aménagement des bords du Tarn ; que ces éléments ne sont pas contestés ; **qu'il en résulte que seule la responsabilité de la communauté d'agglomération du pays de Montauban et des Trois Rivières, devenue en 2010 communauté du Grand Montauban, et non celle de la commune de Montauban, pouvait être recherchée à raison d'un éventuel défaut d'entretien normal de la rue Bataille de Dunkerque à la date de l'accident litigieux** ; que, dès lors, les conclusions de Mme X tendant à la condamnation de la commune de Montauban sont mal dirigées ; » (CAA Bordeaux, 27 novembre 2012, *Mme X c. Commune de Montauban*, n° 10BX02947).

**Par conséquent, le SDEC ENERGIE sera l'autorité dont la responsabilité sera principalement recherchée en cas d'accident du fait d'un ouvrage d'éclairage public réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat.**

2. Toutefois, lorsqu'un même dommage peut être rattaché à la fois **(i)** à un défaut de conception, d'aménagement ou à l'entretien d'un ouvrage public, **(ii)** et au comportement des autorités investies des missions de police administrative, deux régimes de responsabilité peuvent coexister :

- la responsabilité du fait des ouvrages publics, qui fait peser une présomption de

faute sur le maître d'ouvrage (cf. I, 3, de la présente note) ;

- la responsabilité de l'autorité de police administrative, qui elle nécessite la démonstration d'une faute (voir par exemple : CE, 20 janvier 1988, *Département du Val-de-Marne c. CPAM de la Seine-Saint-Denis*, n° 69611)

En matière de police d'éclairage public, le maire est tenu de veiller à l'existence d'un éclairage ou d'une signalisation approprié, notamment s'il existe des dangers spécifiques (CAA Douai, 28 février 2017, *Mme G... B... c. Commune d'Amiens*, n° 16DA00558<sup>3</sup>).

3. Au cas présent, vous souhaitez savoir dans quelle mesure le Syndicat pourrait se prévaloir de la demande de ne pas appliquer la norme NF EN 13201 formulée par un maire, autorité de police administrative, pour limiter ou exclure la responsabilité du SDEC ENERGIE.

Sur ce point, il sera rappelé qu'hormis la police administrative, le SDEC ENERGIE est la seule autorité compétente en matière d'éclairage public sur le territoire des communes ayant transféré cette compétence. **A ce titre, le Syndicat ne saurait recevoir une quelconque directive des communes dans la mise en œuvre cette compétence.**

Toutefois, le SDEC ENERGIE peut volontairement décider de se conformer à une demande d'une commune membre. **Dans cette hypothèse, c'est en qualité de professionnel averti que le Syndicat fera droit à une telle demande, et devra par conséquent endosser la responsabilité associée à cette décision.**

**Et dans une telle hypothèse, en cas d'accident, eu égard à sa qualité de professionnel averti, le défaut d'application de la norme technique sera à notre sens reproché au SDEC ENERGIE, quand bien même cela résulterait d'une demande écrite d'une collectivité membre.** Le Syndicat pourrait éventuellement solliciter un partage de responsabilité avec la commune qui aurait formulée une telle demande, mais il ne fait selon nous aucun doute que la qualité de sachant du SDEC ENERGIE sera un élément déterminant dans l'appréciation de sa responsabilité et dans la détermination du partage de responsabilité avec la commune concernée.

**Autrement dit, l'existence d'une demande expresse d'un maire d'une commune membre pourrait éventuellement atténuer la responsabilité du Syndicat, mais ne saurait, compte tenu de sa qualité de sachant, l'exclure complètement.**

**Ainsi, si le Syndicat accepte de ne pas appliquer la norme NF EN 13201, ce dernier devra assumer, du moins principalement, les conséquences éventuelles liées à**

---

<sup>3</sup> « 6. Considérant que la requérante soutient que son accident est imputable à un manquement du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police dès lors que la zone de son accident n'était pas suffisamment éclairée et que sa dangerosité n'était pas signalée ; que toutefois, compte tenu des caractéristiques décrites au point 4, il ne résulte pas de l'instruction que des dangers spécifiques imposaient la présence d'un éclairage ou d'une signalisation particulière ; que par suite, et en tout état de cause, aucune responsabilité fautive du maire dans l'exercice de son pouvoir de police ne saurait être retenue ; ».



une telle décision.

**III. Comment le Syndicat doit-il hiérarchiser les dispositions de cette norme et les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses (ci-après « l'arrêté du 27 décembre 2018 ») ?**

1. Le code de l'environnement prévoit que les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 « s'imposent de plein droit aux installations mises en service après la date d'entrée en vigueur de l'arrêté » (article L. 583-2 du code de l'environnement).

A la différence de la norme NF EN 13201, les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 27 décembre 2018 revêtent nécessairement une portée impérative. A cet égard, le code de l'environnement prévoit qu'« En cas de constatation d'une installation lumineuse irrégulière au regard des prescriptions techniques fixées par le ministre en charge de l'environnement ou du maintien de l'exploitation d'une installation lumineuse en violation d'un arrêté pris en application de l'article L. 583-5, l'autorité administrative compétente définie à l'article L. 583-3 peut prononcer une amende au plus égale à 750 euros, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations » (article R. 583-7 du code de l'environnement).

Nous comprenons qu'il existe des discordances entre les deux textes. Toutefois, la norme ne saurait pour autant être laissée inappliquée. En effet, ainsi qu'il a été exposé précédemment, la norme demeure une référence dont le non-respect est susceptible d'engager la responsabilité du maître d'ouvrage (cf. I, 2, de la présente note).

**Ainsi, l'existence de contradictions entre la norme NF EN 13201 et l'arrêté du 27 décembre 2018 ne peut à notre sens justifier l'exclusion de la norme NF EN 13201, qui devra nécessairement être respectée par le maître d'ouvrage.**

2. Par ailleurs, la mise en œuvre simultanée des deux textes ne nous semble toutefois pas impossible dès lors que **le législateur précise que les prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2018 ne doivent pas « compromettre les objectifs de sécurité publique »** (article L. 583-1 du code de l'environnement).

De même, s'agissant de la mise en œuvre des normes techniques, en matière de commande publique, c'est une vision « finaliste » qui est privilégiée :

« Lorsque l'acheteur formule une spécification technique par référence à une norme ou à un document équivalent, il ne peut pas rejeter une offre au motif que celle-ci n'est pas conforme à cette norme **ou à ce document si le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose satisfont de manière équivalente aux exigences définies par cette norme ou ce document.** » (art. R. 2111-11 du code de la commande publique).

**Ainsi, s'il existe effectivement une hiérarchie théorique entre les deux textes, leur mise en œuvre devrait pouvoir se faire au regard de l'impératif de sécurité qui caractérise l'arrêté du 27 décembre 2018 (article 1) et la norme NF EN 13201.**

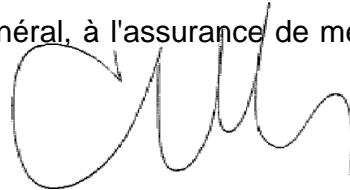
**Autrement dit, si la sécurité résultant du respect de la norme NF EN 13201 requiert une solution technique donnée, celle-ci devrait être privilégiée tout en cherchant au mieux à respecter les termes de l'arrêté du 27 décembre 2018.**

Un regard technique de ce sujet viendrait sans doute illustrer la faisabilité de la solution que nous proposons.

\*\*\*

Espérant avoir répondu à vos questions, je reste, naturellement, à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez trouver nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE